

Rapport d'Orientation Budgétaire

Conseil Municipal du 1er février 2016



EDITO

Le premier débat d'orientation budgétaire de la mandature, en janvier 2015, a permis de mettre en lumière les priorités de la municipalité, mises en débat public lors des élections municipales de 2014 et déployées dans la nouvelle architecture budgétaire du Projet de Ville «Aimons Nancy - cap sur 2020».

Cette année, nous devons poursuivre l'effort entrepris dans un contexte économique toujours aussi morose pour des collectivités victimes de la baisse historique des dotations de l'Etat.

Ces efforts seront d'autant plus soutenus que, concomitamment à la confirmation d'une diminution de 3,67 milliards d'euros de Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) aux collectivités en 2016, le Gouvernement vient d'inscrire dans le projet de loi de finances la réforme de son mode de calcul : une mise en œuvre initialement prévue cette année, mais finalement reportée à 2017 grâce à l'intervention des associations d'élus. Sans cette intervention, la Ville de Nancy aurait perdu dès 2016 plus de 4 millions d'euros de dotation dont 1,3 au seul titre du changement de mode de calcul, soit près de 10 points de fiscalité.

Ce projet de réforme suscite de nombreuses inquiétudes de la part des maires, qui doivent déjà intégrer, jusqu'en 2017, l'impact de la baisse des dotations amorcée en 2014 : des mesures prises par l'Etat, sans aucune concertation et en totale contradiction avec l'engagement n°54 du président de la République (Un pacte de confiance et de solidarité sera conclu entre l'Etat et les Collectivités locales garantissant le niveau des dotations à leur niveau actuel).

L'Etat porte aujourd'hui clairement atteinte aux équilibres d'une ville-centre comme Nancy. Il rend caduque le contrat initial faisant de la DGF une compensation des recettes fiscales supprimées lors des transferts successifs de compétences ; il fragilise encore davantage l'échelon communal et la République, au plus proche de nos concitoyens.

Quant aux équilibres budgétaires de la Ville, l'équation demeure toujours aussi complexe à résoudre : dégager une épargne brute suffisante sans augmentation d'impôt, pour assurer le remboursement du capital emprunté et le financement des investissements futurs.

Et cependant, en 2016, nous poursuivrons notre engagement de stabilité fiscale par la réduction ciblée des dépenses de fonctionnement, afin de maintenir notre niveau d'investissement et notre niveau d'endettement.

Dépenser moins et dépenser mieux, telles sont les perspectives du plan d'équilibre et de développement.

Préserver les marges de manœuvre financières de notre Ville et garantir un haut niveau de service public, cela passe par un maillage territorial adapté aux nouveaux enjeux, un recentrage de la Ville sur ses compétences et un nouvel équilibre dans les relations usagers-contribuables, mais aussi par l'organisation rationnalisée de l'institution et une nouvelle phase de mutualisation avec le Grand Nancy.

Dans cette tâche difficile, nous savons pouvoir compter sur la mobilisation des agents de la Ville, que nous tenons ici à remercier une nouvelle fois, et la compréhension des Nancéiens,

premiers usagers du service public.

Michel DUFRAISSE
Adjoint aux finances

Laurent HÉNART Maire de Nancy

SOMMAIRE

1	L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE :	
	Une reprise faible, fragile et inégale	4
	La croissance mondiale qui s'essouffle	
	Une reprise modérée dans la zone Euro	
	En France : une situation économique à la peine	
7	BAISSE DES DOTATIONS, RECUL DE L'INVESTISSEMENT	
4 •	ET HAUSSE DE LA FISCALITE	
	une période difficile pour les collectivités	8
	L'atonie des recettes de fonctionnement malgré le recours au levier fiscal	
	L'amplification de la baisse de dotations	
	Le recours au levier fiscal	
	Une décélération de charges de fonctionnement franche mais insuffisante	
	Une diminution de l'épargne qui implique un effondrement de l'investissement	1
5	STABILITE FISCALE ET MAINTIEN DE L'INVESTISSEMENT :	
J .	Une stratégie budgétaire à contre courant pour la Ville de Nancy	14
	UNE CULTURE DE BONNE GESTION	
	ET UNE DYNAMIQUE D'INVESTISSEMENT BIEN ANCRÉE	14
	L'évolution et la structure des dépenses de fonctionnement	15
	La maîtrise de la masse salariale	15
	La politique d'investissement et d'endettement	17
	LA STRATÉGIE FINANCIÈRE DE LA VILLE DE NANCY	
	ET LE SCÉNARIO BUDGÉTAIRE 2016	
	Plan d'équilibre et développement : point d'étape et perspectives 2016	
	Un maillage territorial adapté aux nouveaux enjeux	
	L'action de la Ville recentrée sur ses compétences	
	Un nouvel équilibre dans la relation usagers-contribuables	
	Rénover les relations avec nos partenaires	
	Le patrimoine de la Ville : un levier d'économies	
	Une organisation rationalisée au service des nancéiens	
	L'internalisation des prestations	
	Le scénario budgétaire 2016 : des engagements tenus, une stratégie cohérente	
	La consolidation du niveau d'épargne dans un contexte contraint	
	Des taux des fiscalité stables	
	Le maintien du niveau d'investissement	22
	Une dette contenue et sécurisée	23
	La répartition par masse budgétaire	24
	Le budget par nature	24
	La répartition des crédits de paiement par politique publique	20

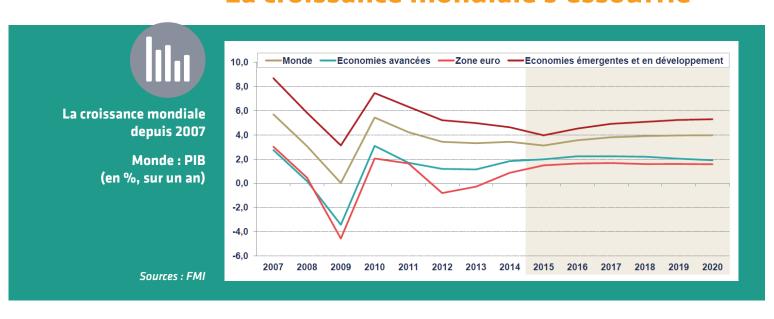
LES ORIENTATIONS PAR POLITIQUE PUBLIQUE	28
ATTRACTIVITÉ ET RAYONNEMENT	28
Développement économique et insertion professionnelle	28
Commerce	29
Culture	31
Relations internationales	33
Tourisme et valorisation du patrimoine	34
QUALITÉ DU CADRE DE VIE	36
Sécurité et libertés publiques	36
Cadre de vie, nature espaces verts	37
Nature en Ville	
Qualité du cadre de vie	
Stationnement	
Logement	39
EPANOUISSEMENT DES FAMILLES ET ACCOMPAGNEMENT	40
Petite enfance et politique familiale	40
Petite enfance	
Pôle Seniors	
Education	
Cohésion sociale et santé	
L'action du Centre Communal d'Action Sociale	
Politique de la Ville.	
Droits de l'homme, intégration et lutte contre les discriminations :	
la force d'un engagement	
Jeunesse, sports et loisirs	48
GESTION DURABLE ET RESPONSABLE DE L'ADMINISTRATION	51
Une gestion maîtrisée	51
Nancy numérique	51
Soutenir la filière numérique, filière d'avenir, dans le cadre de LorNTech	!
des Nancéiennes et des Nancéiens, offrant de nouveaux services pour les habitants. Des services au plus proches des citoyens	
Une Ville participative	
Lo Contro de Pessourses de la Vie Associative	55



En 2015, la croissance mondiale reste limitée du fait notamment de la chute des prix des matières premières, et de la transformation progressive de l'économie chinoise. Le ralentissement constaté dans les pays émergents s'accentue et la croissance des pays développés reste faible. En ce qui concerne la zone Euro, la reprise est bien présente mais reste modérée.

En France, le gouvernement ne parvient toujours pas à maîtriser les déficits et l'endettement publics. Le retour du déficit à 3 % de PIB en 2017 est loin d'être acquis et nécessitera de nouveaux efforts.

La croissance mondiale s'essouffle



Dans son dernier rapport sur les perspectives mondiales, le Fonds Monétaire International (FMI) a ramené sa prévision de hausse du PIB mondial à 3,1% au lieu des 3,3% attendus en début d'année. Il s'agit de la plus faible hausse depuis la crise de 2009.

Les pays émergents, bien qu'ils jouent cette année encore un rôle moteur, connaissent pour la cinquième année consécutive un ralentissement pour revenir à 4% en 2015, alors que leur croissance avait atteint 7,5% en 2010.

Pour ces pays, les perspectives se détériorent. Le Brésil et la Russie sont en récession (respectivement -3 % et -3,8 %). Pays exportateurs, ils sont touchés de plein fouet par la chute du prix des matières premières et par le ralentissement de la Chine. Cette dernière connaît, en effet, une véritable transformation de son économie qui se tourne désormais vers les services et la consommation intérieure.

On peut également noter les excellentes performances de l'Inde qui surclasse désormais le moteur chinois (7,3 % en 2015 et 7,5 % en 2016). Le Japon, quant à lui, reste toujours à la traîne, avec des taux de croissance de 0,6 % et 1 % pour ces deux années.

Au sein des pays développés, les Etats-Unis et l'Angleterre tirent leur épingle du jeu avec respectivement un taux de croissance de 2,6% et de 2,5%. Les bonnes performances de l'économie américaine pourraient pousser la Banque centrale américaine (la FED) à augmenter ses taux d'intérêt, ce qui risquerait de fragiliser les économies émergentes.

Maurice Obstfeld, l'économiste du FMI résumait en octobre dernier les perspectives économiques mondiales ainsi : «Six années après que l'économie mondiale est sortie de sa récession (de 2009) la plus large et la plus profonde de l'après-guerre, un retour à une expansion mondiale robuste et synchronisée continue de se dérober».

Une reprise modérée de la zone Euro

Présentée l'année dernière comme le talon d'Achille de l'économie mondiale par le FMI, la zone Euro devrait connaître une croissance de son PIB de 1,5 % contre 0,9 % en 2014. Cette progression repose essentiellement sur des facteurs externes.

L'Europe a ainsi largement bénéficié d'une facture énergétique fortement réduite grâce à la chute du prix du pétrole. Cette aubaine représente, à titre d'exemple, 20 milliards d'euros pour la France, répartie équitablement entre les entreprises et les ménages.

Par ailleurs, la zone Euro a également bénéficié d'un taux de change favorable sur le plan des échanges commerciaux. Enfin, la politique très accommodante de la Banque Centrale Européenne qui a injecté une importante masse monétaire supplémentaire dans l'économie, a permis de favoriser l'activité en facilitant l'accès au crédit et en limitant le coût du service de la dette.

Néanmoins, la situation des pays de la zone Euro est très hétérogène. L'Allemagne (+1,5%), la France (+1,2%) et l'Italie (+0,8%) présentent un taux de croissance relativement faible alors que celui de l'Espagne progresse de 3,1%. D'une façon générale, ni la France ni l'Europe n'ont réussi à retrouver le niveau d'avant la crise de 2008/2009. Les perspectives restent en deçà d'un taux de croissance de 2% jusqu'en 2020 pour l'ensemble de la zone, ce qui ne peut générer véritablement de la création d'emplois.

Globalement dans la zone Euro la baisse des déficits publics devrait se poursuivre pour représenter 1,5 % du PIB en 2017. Cette bonne nouvelle pour Bruxelles cache d'importantes disparités entre les pays, comme le montre le schéma ci-dessous, où la France présente pour le moins une situation préoccupante.

Les perspectives restent en deçà d'un taux de croissance de 2% jusqu'en 2020 pour l'ensemble de la zone, ce qui ne peut générer véritablement de la création d'emplois."

5



En France : une situation économique à la peine

La France apparaît en difficulté au sein de la zone Euro. En mars dernier, les Ministres des finances de l'Union Européenne ont accordé une nouvelle extension de deux ans du délai accordé à la France pour respecter le pacte de stabilité et de croissance, qui prévoit que le déficit public soit inférieur à 3 % du PIB.

Cette situation est d'ailleurs de nature à crisper certains de nos partenaires européens qui souhaiteraient une application plus stricte du traité de stabilité.

La commission européenne n'est toujours pas convaincue d'un retour au seuil des 3% à l'horizon 2017, malgré :

- les mesures de hausse de fiscalité: Comme en 2013, la France se classe en deuxième position parmi les pays développés pour le niveau des prélèvements obligatoires en 2014, selon une étude de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Ceux-ci sont estimés à 45,2 % du PIB l'an dernier, en hausse de 0,2 point par rapport à l'année précédente,
- les mesures de réduction des dépenses, dont 11Mds€ de diminution des dotations versées aux collectivités locales de 2014 à 2017.

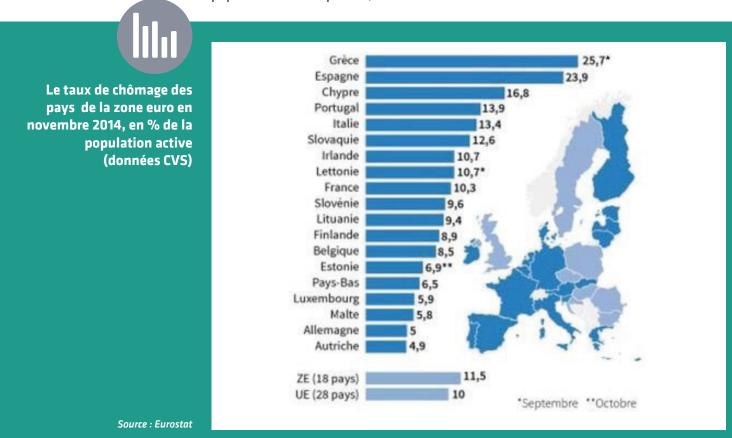
En effet, lors de la présentation de ses prévisions d'automne, Bruxelles table sur une moindre croissance, une moindre inflation et donc une moindre recette fiscale. Elle prévoit ainsi un déficit de 3,3 % du PIB à l'horizon 2017 là ou Paris pense atteindre 2,7 %. Cet écart s'explique également par l'absence de prise en compte des mesures considérées comme insuffisamment spécifiées ou pas encore votées.

Cette situation floue a également été dénoncée par la Cour des Comptes dans son rapport sur la situation des finances publiques. Cette dernière estime que «Confrontée, comme ses partenaires, à la nécessité de consolider ses finances publiques au sortir de la crise financière, la France a effectué un effort structurel moindre». Le plan d'économie, notamment, a été jugé par la Cour comme reposant sur des hypothèses «peu documentées à ce jour».

Le doute sur la trajectoire budgétaire de la France est également alimenté par le recul du gouvernement sur plusieurs mesures fiscales ces dernières mois (calcul de l'allocation aux adultes handicapés, remboursement des retraités modestes suite à la suppression de la «demi-part» veuve, ...) non anticipé et sur les moyens supplémentaires annoncés en matière de sécurité suite aux événements de novembre.

Enfin, les nouvelles dépenses engagées (Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi, embauche de fonctionnaires, emplois aidés,...) joueront à plein d'ici 2017 sans que l'on constate pour autant une embellie sur le front de l'emploi puisque selon l'INSEE, le taux de chômage a atteint en novembre 2015, son plus haut niveau depuis près de 20 ans.

Sur ce dernier point, la commission européenne n'est guère plus optimiste. Elle n'anticipe pas l'inversion de la courbe du chômage tant espérée par l'exécutif. Bruxelles ne croit pas à une baisse avant 2017 où le taux de chômage atteindrait 10,2 % de la population active après 10,4 % en 2015 et 2016.



Dans ce contexte de morosité économique, les collectivités locales ont absorbé une deuxième année consécutive de diminution de leurs dotations, qui occasionne une explosion de la fiscalité locale et un décrochage de l'investissement qui nuit à l'activité économique des entreprises.



La baisse significative des dotations de l'Etat en 2014 et 2015 a motivé plusieurs collectivités à activer le levier fiscal. Pour autant, ce dernier ne permet qu'une légère augmentation des recettes qui ne permet pas d'absorber l'augmentation des dépenses de fonctionnement et donc d'empêcher le repli de l'investissement lié à celui de l'épargne.

L'atonie des recettes de fonctionnement malgré le recours au levier fiscal

	Compte synthétique - ensemble des collectivités locales								
	14/13	2014e	15/14	2015e		14/13	2014e	15/14	2015e
	%	Mds€	%	Mds€		%	Mds€	%	Mds€
RECETTES COURANTES (1)	+ 0,9	214,5	+ 0,6	215,8	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	- 8,8	52,9	- 6,2	49,5
Recettes fiscales	+ 3,2	126,2	+ 3,8	131,0	financées par :				
Dotations de l'Etat	- 5,1	48,8	- 8,0	44,9	Autofinancement (4)-(3)-(5)	- 9,8	37,6	- 9,4	34,1
Autres recettes	+ 1,4	39,5	+ 1,2	39,9	Recettes d'investissement hors emprunts	+ 0,9	11,1	+ 0,5	11,2
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (2)	+ 2,3	117,1	+ 1,8	180,2	Flux net de dette (emprunts - remboursements)	-	+ 4,2	-	+ 4,3
Dépenses de personnel	+ 4,0	62,5	+ 2.7	64,3	Emprunts nouveaux (hors opérations financières)	- 3,0	19,0	+ 4,1	19,8
Achats de biens et de services	+ 0,5	39,3	+ 0,4	39,4	Remboursements (hors opération financières)	+ 3,9	14,8	+ 4,1	15,4
Prestations sociales et transferts versés	+ 2,4	59,1	+ 2,2	60,4	Variation du fonds de roulement (5)	-	- 0,2	-	+ 1,5
Intérêts de la dette	+ 0,2	5,2	- 0,8	5,2	ENCOURS DE DETTE au 31 décembre	+ 2,7	174,2	+ 2,5	178,5
Autres dépenses de fonctionnement	- 0,1	10,9	+ 0 8	11,0					
EPARGNE BRUTE (3)-(1)-(2) - 5,3 37,4 - 4,9 35,6 e : estimations Source : La Banque Postale						Postale			

Les recettes de fonctionnement des collectivités locales devraient progresser de 0,6 % en 2015 après une faible augmentation de 0,9 % en 2014.

Cette évolution modérée s'expliquerait par une progression relativement dynamique des recettes fiscales qui compenserait, en partie, la baisse des dotations de l'État.

► L'amplification de la baisse des dotations

La baisse des dotations s'est accélérée en 2015. Ainsi, le principal concours, la dotation globale de fonctionnement (DGF) marque un recul de près de 9 % soit 3,7 Mds d'euros après une première baisse d'1,5 Mds en 2014.

Cette contribution au redressement des comptes publics se conjugue au gel des autres dotations (à l'instar de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle), voire à leur baisse (les compensations fiscales, qui servent pour certaines d'entre elles de variable d'ajustement, diminuent par exemple de près de 3 %).

Pour 2016, l'impact de la baisse des dotations sur les collectivités devrait être similaire. La réduction opérée sera de 3,67 Mds d'euros comme en 2015. Les modalités de calcul et de répartition entre chaque catégorie seront également conservées à l'identique. Ainsi, la répartition entre le bloc communal, les départements et les régions resterait effectuée au prorata du poids de chaque niveau dans les recettes totales.

Pour absorber, en partie, cette diminution historique réalisée en totale contradiction les engagements électoraux du Président de la République (engagement 54 – Un pacte de confiance et de solidarité sera conclu entre l'Etat et les collectivités locales garantissant le niveau de dotations à leur niveau actuel), plusieurs grandes villes ont usé du levier fiscal.

ZOOM SUR...

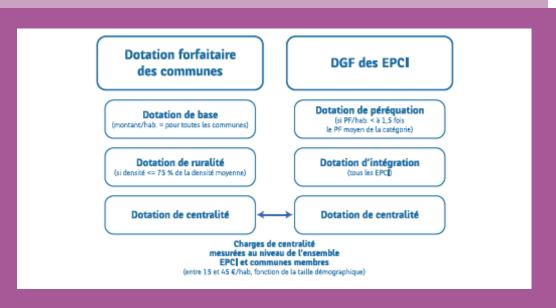
La réforme de la Dotation Globale de Fonctionnement

La première version du Projet de Loi de Finances (PLF) présenté fin septembre intégrait dès 2016 une réforme en profondeur de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) pour le bloc communal. Au dispositif actuel, se substituerait une DGF articulé autour de trois blocs comme présenté dans le schéma ci-dessous :

Illustration de l'architecture des parts rénovées de la DGF du bloc communal*

La DGF du bloc communal est par ailleurs constituée des dotations de péréquation (DSU, DSR et ex DNP) qui devrait atteindre 3,9 milliards d'euros en 2016.

La dotation forfaitaire des communes et la DGF des EPCI feront l(objet d'un plafonnement à la hausse ou à la baisse (entre 95% et 105% du montant n-1).



Devant la levée de bouclier des principales associations d'élus regrettant à la fois le manque de concertation, l'absence de vision à moyen terme, et un contexte déjà suffisamment contraint de diminution de l'enveloppe globale, le Gouvernement a décidé de reporter cette réforme à 2017.

Néanmoins, contrairement au souhait des associations d'élus qui demandaient un texte de loi dédié à cette réforme pour permettre un débat transparent, les principes de cette réforme sont inscrites dans le PLF 2016.

En ce qui concerne la Ville de Nancy, les simulations fournies par Bercy aux parlementaires sur la première année de réforme auraient représenté une diminution supplémentaire de 1,3 M€.

Si la réforme avait été menée dès cette année, la Ville de Nancy aurait perdu en un an plus de 4 M€ de dotation, soit près de 10 points de fiscalité. En l'absence de simulation pluriannuelle, il est toutefois difficile de prévoir à moyen terme les effets de cette réforme, mais le pessimisme est de mise au sein des associations d'élus.

► Le recours au levier fiscal

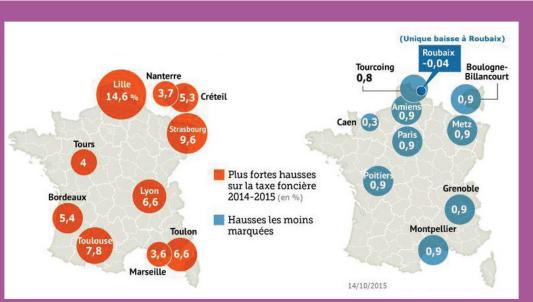
En 2015, les recettes fiscales des collectivités locales (131,0 milliards d'euros) afficheraient une progression de 3,8 %. Cette augmentation importante ne peut s'expliquer par la seule revalorisation des bases de 0,9 % votées dans le Projet de Loi de Finances.

En effet, la promesse de pause fiscale du gouvernement s'est vue démentie par une augmentation substantielle des impôts locaux qui s'explique en grande partie par la répercussion des décisions de l'Etat.

En plus de la baisse des dotations évoquée ci-dessus, l'Etat a contraint les dépenses des collectivités à travers un certain nombre de mesures (inflation normative, revalorisation de certaines grilles salariales, hausse des cotisations employeurs, réforme des rythmes scolaires...).

Ainsi, parmi les 50 plus grandes villes de France, 20 ont décidé d'augmenter le taux de l'impôt foncier dans des proportions parfois très importantes.





Source : UNPI Infographie : Le Figaro A Lille, par exemple, la taxe foncière a augmenté de 14,56%. On retrouve ensuite Strasbourg (+9,62%), Toulouse (+7,76%), Lyon (+6,65%) et Toulon (+6,6%).

Pour rappel, si la Ville de Nancy avait fait ce choix, elle aurait dû augmenter ses taux de 25% pour compenser l'impact des baisses de dotations et ajouter encore près de 5% pour absorber les dépenses supplémentaires contraintes par les décisions du Gouvernement.

Une décélération des charges de fonctionnement franche mais insuffisante

Les dépenses de fonctionnement des collectivités locales (180,2 milliards d'euros) enregistreront en 2015 une très légère augmentation. On constate un coup de frein très net (+ 2,9% en moyenne par an entre 2011 et 2014) qui s'observe sur tous les postes de dépenses et pour tous les niveaux de collectivités.

Les frais de personnel devraient progresser en 2015 de 2,7% contre 4% en 2014. Ce ralentissement s'explique par un infléchissement de la politique de recrutement et à l'application de mesures plus strictes de non-remplacements. Ces mesures permettent en partie d'absorber l'évolution structurelle de la masse salariale (glissement vieillesse technicité) mais également l'impact des facteurs conjoncturels : première année pleine de réforme des rythmes scolaires, réformes des grilles indiciaires et augmentations des charges patronales.

En 2016, le point d'indice devrait être maintenu à son niveau actuel. Néanmoins, selon les dernières annonces du gouvernement, les grilles salariales de la fonction publique devraient faire l'objet d'une revalorisation à compter de 2017.

Les achats de biens et de services des collectivités locales enregistrent en 2015 leur plus faible progression depuis le début des années 2000.

Cette évolution est principalement le reflet d'une optimisation des politiques d'achats.

Enfin la diminution constatée sur le montant des intérêts de la dette est le résultat d'une évolution favorable des taux d'intérêt.

La relative maîtrise des dépenses de fonctionnement des collectivités n'est pas suffisante pour éviter les conséquences néfastes de l'effet de ciseau qui impacte directement leur niveau d'investissement et par voie de conséquence l'économie française.

Une diminution de l'épargne qui implique un effondrement de l'investissement

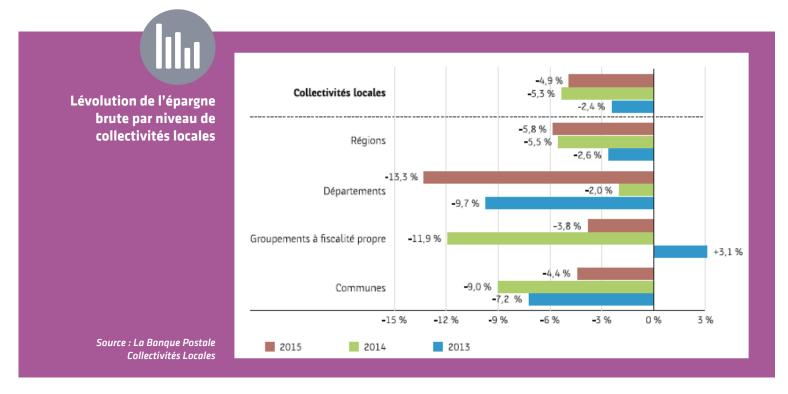
Conséquence logique de l'évolution des agrégats financiers présentés ci-dessus, l'épargne brute¹⁰ des collectivités devrait diminuer de 4,9% en 2015 après une diminution de 5,3% en 2014.

Depuis trois ans, à l'exception des groupements à fiscalité propre en 2013, l'épargne brute de toutes les collectivités n'a cessé de décroître. L'épargne nette qui correspond aux moyens financiers exclusivement dévolus aux investissements, diminuerait en 2015 de 10,9 % pour atteindre 20,1 milliards d'euros.

Pour 2016, dans un contexte d'atonie des recettes de fonctionnement, la décélération des dépenses de fonctionnement devrait se poursuivre mais pas de manière suffisamment marquée pour permettre la stabilisation de l'épargne brute.

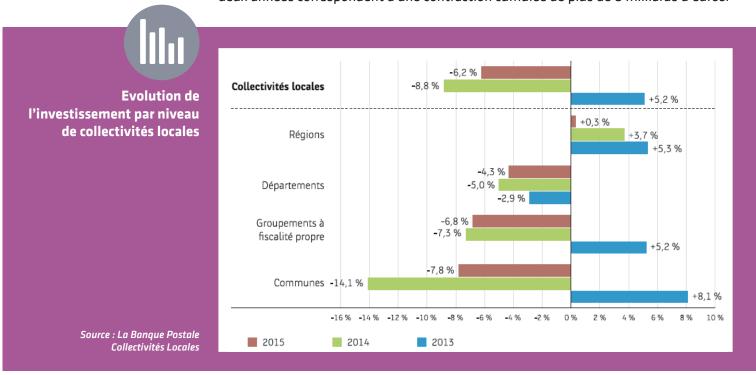
[1] L'épargne brute est l'excédent des recettes de fonctionnement sur les dépenses de fonctionnement. Elle permet de rembourser la dette et de financer les investissements.

> [2] Epargne brute moins les remboursements en capital d'emprunts



La diminution du niveau d'épargne impacte directement les dépenses d'investissement des collectivités locales. Ces dernières enregistrent pour la deuxième année consécutive une baisse marquée : - 6,2 %, après - 8,8 % en 2015.

Le constat d'un repli sur deux années n'est pas inhabituel au début du mandat municipal en raison du délai entre décisions et mise en œuvre opérationnelle des projets d'investissement (les communes et les groupements à fiscalité propre portent 57% des dépenses d'équipement). Néanmoins c'est l'ampleur de ce recul qui est inédit. Ces deux années correspondent à une contraction cumulée de plus de 8 milliards d'euros.



Les communes voient leurs dépenses d'investissement s'affaisser de 7,8 % (après une première diminution de 14,1 % en 2014), tandis que celles des groupements reculeraient dans des proportions identiques sur les deux années (-7,3 % en 2014 et -6,8 % en 2015).

Selon les analystes, sur l'ensemble du bloc communal, l'effet cycle expliquerait 60 % de la baisse estimée entre 2013 et 2015.

Les 40 % restants s'expliqueraient par le repli de l'épargne des collectivités et la baisse continue des interventions départementales à destination du bloc communal (en baisse de 30 % depuis 2007).

Ce net recul de l'investissement a un impact non négligeable sur l'économie en général et sur le secteur des travaux publics en particulier qui dépend à 70 % de la commande publique. Ce dernier a vécu, en 2015, sa pire année depuis 30 ans avec un repli de son chiffre d'affaires de 8 %, occasionnant la perte de 15 000 emplois.

Les chiffres présentés en novembre dernier par la fédération nationale des travaux publics sont alarmants : sur les douze mois écoulés à fin juillet 2015, 269 défaillances d'entreprises ont été enregistrées, soit 66 % de plus qu'à la même période, un an plus tôt.

La politique de diminution des dotations de l'Etat porte donc atteinte, à travers l'investissement public, à la croissance économique plaçant ainsi la France dans un cercle vicieux inextricable.

Enfin, il convient de noter que les collectivités locales devraient connaître en 2015 une augmentation de leur encours de dette de l'ordre de 2,5 %.



UNE CULTURE DE BONNE GESTION ET UNE DYNAMIQUE D'INVESTISSEMENT BIEN ANCRÉE

Au niveau national, l'équation budgétaire peut donc se résumer au triptyque suivant : augmentation de la dette, contraction de l'investissement et recours au levier fiscal.

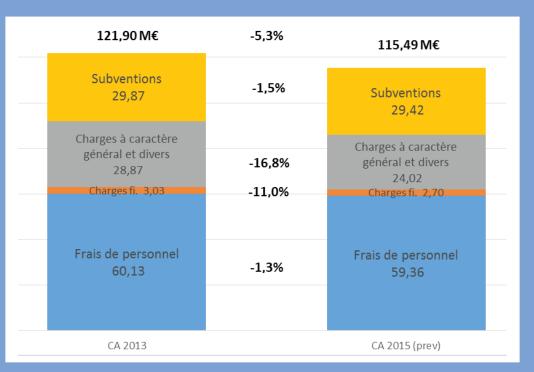
L'engagement de la Ville de Nancy va, en tout point, à l'encontre de ces constats nationaux. Ainsi, dans le cadre d'une politique budgétaire ambitieuse, la municipalité souhaite maintenir son investissement et son encours de dette sans avoir recours au levier fiscal.

Pour absorber l'impact de la baisse des dotations d'Etat sur le budget municipal qui se chiffrera à 10 M€ sur le mandat (hors éventuel impact de la réforme de la DGF), l'équipe municipale a présenté, à l'occasion du vote du Budget primitif 2015, son plan d'équilibre et de développement. Ce dernier a pour ambition de générer les 10 M€ nécessaires au maintien de l'équilibre financier de la ville et de son investissement, non pas en activant le levier fiscal (ce qui représenterait une augmentation de 25 %) mais en déployant un plan d'économies dans le cadre d'une gestion responsable.

L'évolution et la structure des dépenses de fonctionnement

Depuis le début du mandat, la Ville de Nancy a largement maîtrisé ses dépenses réelles de fonctionnement :



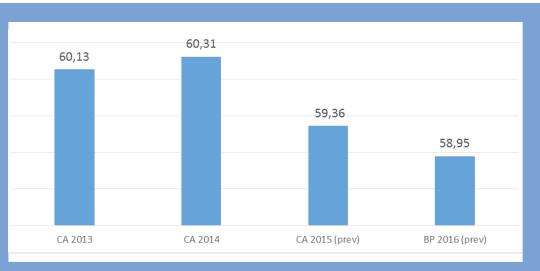


Globalement, la Ville de Nancy a diminué entre 2013 et 2015 ses dépenses de fonctionnement de 5,3% avec un effort tout particulier sur ses charges à caractère général qui diminuent de 16,8%.

La maîtrise de la masse salariale

Conformément aux exigences de la loi «Nouvelle Organisation Territoriale de la République», le présent rapport d'orientation budgétaire intègre un focus particulier sur l'évolution et la structure des dépenses de personnel ainsi que sur le temps de travail.

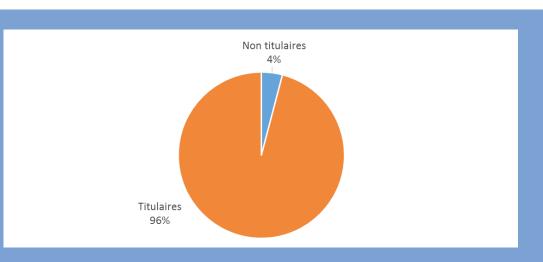




La maîtrise des dépenses de personnel est conforme aux orientations du plan d'équilibre et de développement qui prévoit notamment une diminution de 85 postes et de la réduction de 0,700 M€ du coût des heures supplémentaires à l'horizon 2017.

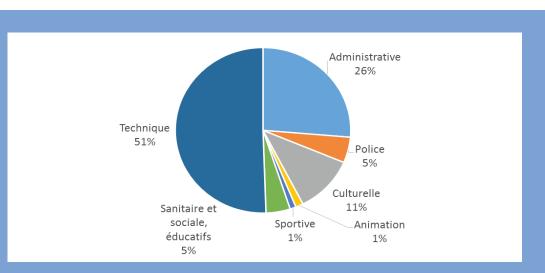
Par ailleurs, la Ville a absorbé l'ensemble des mesures nationales de hausse de cotisations et de revalorisation de grilles.





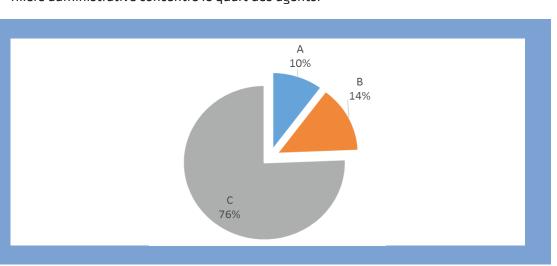
L'effectif permanent était constitué de 96% de titulaires en novembre 2015





La filière technique représente à elle seule plus de la moitié de l'effectif permanent. La filière administrative concentre le quart des agents.





Les agents de catégorie C représentent plus des trois quart de l'effectif permanent, contre 14 % pour les agents de catégorie B et 10 % pour les agents de catégorie A.

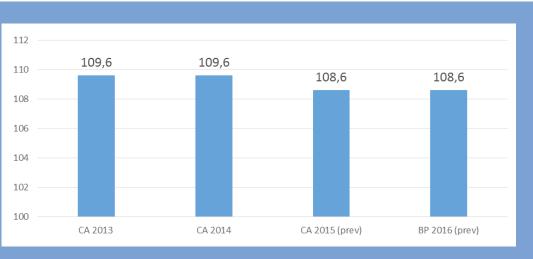
Un nouveau règlement du temps de travail applicable au 1^{er} janvier 2016 a été adopté par le Conseil Municipal en novembre dernier. Il précise notamment que conformément au décret n° 2000-815 du 25 août 2000, le temps de travail des agents de la Ville de Nancy est réalisé sur la base d'une durée annuelle de travail effectif de 1607 heures.

La politique d'investissement et d'endettement

La Ville de Nancy souhaite conduire une politique d'investissement ambitieuse de plus de 100 M€ sur le mandat. Pour ce faire, le Conseil Municipal a voté par délibération du 13 avril 2015 la création d'autorisations de programme pour afficher le niveau de mobilisation des crédits d'investissement sur une période de 6 ans. Elles feront chaque année l'objet d'ajustements pour tenir compte des calendriers de mise en œuvre de certaines opérations.

En 2015, la maîtrise de la section de fonctionnement a permis de mener à bien cette politique d'investissement tout en réduisant le stock de dette de la Ville d'1M€.





Il s'agit donc d'un début de mandat marqué par une gestion sans faille des finances de la Ville permise par la mise en œuvre des premières mesures du Plan d'Equilibre et de Développement indispensable pour assurer la stabilité fiscale malgré l'impact historique de la baisse des dotations de l'Etat.

LA STRATÉGIE FINANCIÈRE DE LA VILLE <u>DE NANCY ET LE SCÉNARIO BUDGÉTAI</u>RE 2016

Plan d'équilibre et développement : point d'étape et perspectives 2016

Le plan d'équilibre et de développement, présenté au conseil municipal le 13 avril 2015, constitue la pierre angulaire de la stratégie budgétaire de la Ville. L'objectif est de proposer des mesures d'économies à hauteur des 10 M€ de baisse des dotations d'Etat pour conserver les marges de manœuvre essentielles au maintien de l'investissement. L'année écoulée a permis de mettre en œuvre les premières mesures opérationnelles en toute transparence et avec des résultats significatifs.

Un maillage territorial adapté aux nouveaux enjeux

Les principales actions visant à optimiser le périmètre du service public ont été menées dès cette année. On parle ici d'optimisation dans la mesure où chaque décision prise a été accompagnée par une politique volontariste pour améliorer et faciliter la vie des nancéiens.

Ainsi, la fermeture des mairies de quartier les moins fréquentées s'est accompagnée d'une réflexion autour des services numériques liés à la mise en ligne du nouveau site internet de la Ville prévu dans le courant de l'année 2016.

La réflexion autour du patrimoine scolaire, qui a conduit au regroupement de trois établissements, a également engagé la Ville à prévoir un programme d'investissement sans précédent avec plus de 2 M€ par an injectés dans les écoles sur la durée du mandat.

La fermeture du foyer d'Haussonville et la revente du bâtiment à l'Office Public d'Habitat devrait permettre de mener un ambitieux programme de logement social. En ce qui concerne le Centre Communal d'Action Sociale, la dénonciation de la convention avec les crèches hospitalières s'est accompagnée d'une réflexion sur le règlement des établissements de petite enfance pour garantir les meilleures conditions d'accueil aux parents. Il convient par ailleurs de noter que malgré la réduction du nombre de berceaux, il n'existe pas de liste d'attente.

L'action de la Ville recentrée sur ses compétences

La Ville s'est également recentrée sur ses propres compétences. Ainsi, il a été mis fin aux prestations de fossoyage par les agents municipaux dans les cimetières. De même la Ville n'assure plus la pose des panneaux de déménagement pour le compte des entreprises privées. Ces décisions ont permis de dégager des marges de manœuvre en termes de capacité de travail.

Pour 2016, la réflexion devrait porter sur le devenir de l'auberge de jeunesse de Remicourt et sur la rationalisation des manifestations qui doit permettre, à la fois, de diminuer la mobilisation des services municipaux et de laisser «des temps de respiration» à la Ville.

► Un nouvel équilibre dans la relation usagers-contribuables

La Ville de Nancy a débuté le nécessaire ajustement de l'équilibre entre usagers et contribuables au bénéfice de ce dernier. Conformément au taux directeur affiché dans le plan d'équilibre, une délibération tarifaire a été adoptée en juin 2015 avec une augmentation des tarifs de l'ordre de 5%. La délibération tarifaire annuelle de 2016 devrait proposer une évolution identique.

En matière de stationnement, la Ville devrait poursuivre, conformément aux objectifs du Plan de Déplacements Urbains (PDU), l'extension de l'offre de stationnement payant afin de restaurer un niveau de rotation acceptable et d'inciter les automobilistes «pendulaires» à stationner de préférence dans les parkings relais.

Rénover les relations avec nos partenaires

Les efforts de gestion sans précédent consentis par la Ville ont été et seront partagés avec ses principaux satellites, exception faite du Centre Communal d'Action Sociale qui verra sa subvention pérennisée après une progression de 1% en 2016.

Ainsi en 2015, Nancy Tourisme, l'Agence de Développement et d'Urbanisme de l'Aire Urbaine Nancéienne et les Organismes de Gestion de l'Enseignement Catholique ont vu une baisse de leur niveau de subvention. En 2016, l'Opéra National de Lorraine participera, à son tour, à ce nécessaire effort.

Un premier pas dans la nouvelle phase de mutualisation avec le Grand Nancy a été franchi avec la création d'un service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme.

La participation de la Ville au groupement de commande du Grand Nancy sur la fourniture de gaz s'est soldée par une économie de 14 %. En 2016, ces modalités d'achat seront étendues à l'électricité dans le cadre de la fin des tarifs réglementés.

Le schéma de mutualisation présenté au conseil municipal de novembre dernier devra consolider cet élan au cours des prochaines années.

► Le patrimoine de la Ville : un levier d'économies

Les premières actions relatives à la gestion du patrimoine communal ont également été menées.

Le plan pluriannuel d'investissement, dont le volet financier fait l'objet d'autorisation de programme voté en avril dernier, prend par ailleurs en compte un certain nombre d'opérations visant à améliorer la performance énergétique des bâtiments les plus énergivores.

Un assistant à maîtrise d'ouvrage a été désigné en 2015 pour permettre d'affiner la stratégie à moyen terme de la Ville dans sa recherche d'économies dans le secteur énergétique.

En ce qui concerne la gestion active du patrimoine, une importante réflexion est en cours afin de déterminer pour chaque bâtiment l'option à retenir (occupation, cession ou location). Une expérimentation de facturation des loyers et des charges a été lancée avec plusieurs associations (compensée par une augmentation de leur subvention) afin de les responsabiliser sur l'usage et la gestion des bâtiments relevant du patrimoine municipal.

► Une organisation rationalisée au service des nancéiens

Conformément aux engagements de l'équipe municipale, la diminution de 10 % des frais de fonctionnement des élus (indemnités, protocole, communication) a été pérennisée en 2015 et le sera encore en 2016.

Le parc automobile de la ville sera rationnalisé dès 2016. Un appel d'offre est en cours pour acheter une quinzaine de véhicules électriques. En contrepartie une quarantaine de véhicules seront réformés, le parc se voyant ainsi réduit pratiquement du tiers.

L'effort des agents de la Ville est également important. Ainsi, sur la masse salariale, l'économie générée entre le BP 2014 et le BP 2016 devrait être de l'ordre de 1,6 M€. Ce résultat est le fruit de la politique de non remplacement systématique suite notamment aux fermetures d'équipements et réduction d'interventions.

En 2016, un travail sera engagé sur les règlements du temps de travail de chaque service afin de limiter conformément aux orientations du plan d'équilibre, le nombre d'heures supplémentaires rémunérées.

► L'internalisation des prestations

Dès 2015, une équipe a été constituée au sein du centre technique municipal pour assurer directement les prestations de signalisation temporaire et limiter ainsi le recours payant aux équipes de voirie du Grand Nancy.

2016, sera par ailleurs, l'année de reprise en gestion directe du parking Vaudémont dont l'exploitation était jusqu'alors assurée dans le cadre d'une délégation de services publics.

Le scénario budgétaire 2016 : des engagements tenus, une stratégie cohérente

► La consolidation du niveau d'épargne dans un contexte contraint

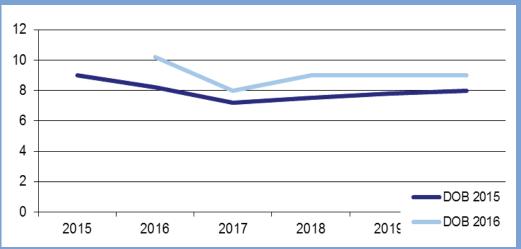
L'impact attendu de la baisse des dotations d'Etat sur le budget de la Ville de Nancy dépasse le montant de son épargne brute de 2014. La baisse estimée est de l'ordre de 10 M€ entre 2014 et 2017, alors que l'épargne brute prévisionnelle du budget primitif 2014 est de 7,2 M€.

L'ensemble des mesures décrites ci-dessus, réalisées dès l'exercice 2015 ont permis de dégager au BP 2015 une épargne brute de l'ordre de 10,1 M€. Ce niveau est légèrement au-dessus de l'objectif fixé en début de mandat. Tous les efforts seront faits pour continuer sur cette trajectoire au BP 2016 avec un objectif d'épargne fixé entre 10 M€ et 10,3 M€.

Cette première étape est indispensable dans la stratégie budgétaire de la Ville sur le mandat. Compte tenu de la diminution sans précédent des recettes, il sera, en effet, difficile de la maintenir à ce niveau pendant 5 ans. Il faut donc amorcer la mise en œuvre du projet de Ville dans les meilleures conditions pour tenir sur la durée et réaliser les engagements en préservant les équilibres fondamentaux, la dette et, de fait, l'avenir de notre Ville.

Malgré la mise en œuvre du plan d'équilibre, l'épargne brute connaîtra une diminution tendancielle sur le mandat pour atteindre environ 8 M€ en 2017. Il est envisagé de tout mettre en œuvre pour la rehausser à 9 M€ entre 2018 et 2020





Cet objectif peut être atteint à condition que l'Etat ne poursuive pas au-delà de 2017 son actuelle politique envers les collectivités locales, en cessant tout d'abord la diminution des dotations, mais également en arrêtant d'imposer des charges nouvelles non concertées comme celles de 2014 et 2015 (réformes, augmentation des cotisations employeurs, revalorisations indiciaires des catégories C).

Les perspectives concernant l'évolution des grilles de la fonction publique et la réforme de la DGF ne poussent pas à l'optimisme sans qu'il soit possible, pour l'heure, de disposer d'une information suffisante à moyen terme des impacts financiers sur le budget de la Ville.

Des taux de fiscalité stables

Consciente de la situation de ras-le-bol fiscal que subissent les français, l'équipe municipale s'est engagée, à environnement financier constant, sur la stabilité des taux d'imposition.

Ainsi les Nancéiens ne subiront, pour la part Ville, que l'effet de la valorisation des bases votée en loi de finances, correspondant généralement à l'inflation. Le taux d'actualisation retenu dans le Projet de Loi de Finance 2016 est de +1% pour 2016.

► Le maintien du niveau d'investissement

Le plan pluriannuel d'investissement sur la période 2015-2020 a été soumis au Conseil municipal en avril 2015 et a été voté sous forme d'autorisations de programme. Dans le détail, la répartition des masses budgétaires est la suivante :

Autorisat	ion de Programme (en M€)	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
1A	Développement éco et insertion pro.	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,05
1B	Commerce	0,14	0,07	0,05	0,10	0,05	0,03	0,43
1C	Culture	2,53	0,96	1,64	1,23	1,36	0,76	8,47
1C Bis	Musée Lorrain	1,88	1,82	3,95	2,95	9,64	10,07	30,325
1E	Tourisme et valorisation du patrimoine	1,64	0,84	1,02	1,00	0,20	0,11	4,73
2A	Sécurité et libertés publiques	0,17	0,17	0,12	0,12	0,12	0,12	0,81
2B	Cadre de vie, nature et espaces verts	1,788	3,30	2,61	1,27	1,17	0,61	10,741
2C	Stationnement	0,59	0,21	0,05	0,25	0,05	0,05	1,20
2D	Logement	0,50	0,31	0,21	0,18	0,18	0,18	1,54
3B	Education	2,06	2,22	2,14	2,06	2,05	2,06	12,59
3C	Cohésion sociale et santé	0,07	0,57	0,57	0,57	0,57	0,57	2,94
3D	Jeunesse, sports et loisirs	1,30	1,36	0,53	0,55	1,49	1,79	7,02
4A	Administration exemplaire	2,446	3,44	2,40	2,26	2,01	2,01	14,57
4B	Gouvernance et participation	0,283	1,24	0,27	0,07	0,11	0,07	2,05
	Total Dépenses	15,40	16,52	15,56	12,63	19,00	18,44	97,45
1C	Culture	0,88	0,14	0,48	0,08	0,22	0,08	1,86
1C Bis	Musée Lorrain	0,92	1,01	1,58	1,89	3,46	5,42	14,28
1E	Tourisme et valorisation du patrimoine	0,33	0,14	0,26	0,00	0,00	0,00	0,73
2A	Sécurité et libertés publiques	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,30
2B	Cadre de vie, nature et espaces verts	0,16		0,04				0,19
2C	Stationnement	0,13						0,13
3B	Education	0,06						0,06
4A	Administration exemplaire	1,07	0,79	0,90	1,20	1,03	1,03	6,02
	Total Recettes	3,59	2,13	3,31	3,22	4,75	6,57	23,58
	Total Net	11,81	14,39	12,25	9,40	14,25	11,87	73,87

Ces dernières qui représentent un volume budgétaire total de l'ordre de 100 M€ de 2015 à 2020 feront l'objet d'une révision annuelle à l'occasion du vote du BP. Néanmoins, cet ajustement devrait être marginal et prendre en compte des opérations qui n'ont pas pu être anticipées dans le cadre de la programmation pluriannuelle.

▶ Une dette contenue et sécurisée

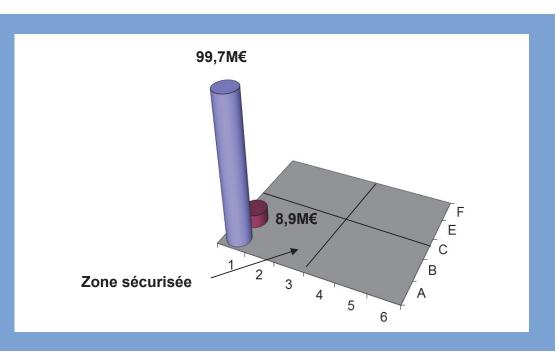
L'objectif reste, pour 2016, d'assurer le financement du programme d'investissement tout en contenant la dette à un niveau proche de son niveau actuel.

Sa structure sera maintenue afin d'optimiser les coûts sans prendre de risque, avec des emprunts conformes aux pratiques normales des marchés financiers, conformes et à la charte de bonne conduite. A titre d'information, en 2016, le taux moyen de la dette devrait osciller autour de 2,5 %.

En anticipant les résultats du CA 2015, l'encours devrait se situer autour de 108,6 M€, intégralement classé en zone sécurisée selon la charte de bonne conduite officielle (1A et 1B).

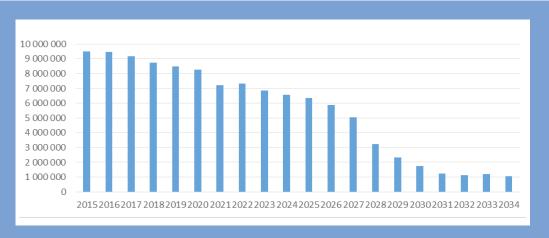


Classification de la dette selon la charte de bonne conduite





Evolution de l'ammortissement de la dette Le profil d'amortissement de dette est classique et se déroule selon le schéma suivant :



La répartition par masse budgétaire

► le budget 2016 par nature

Le budget primitif 2016 devrait être inférieur à 145 M€, dont 24 M€ à 29 M€ au titre de la section d'investissement (remboursement du capital de la dette compris) et en deçà des 120 M€ pour la section de fonctionnement.

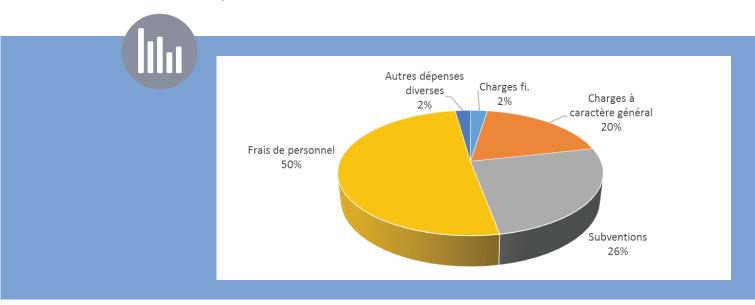
Les dépenses d'équipement seront comprises entre 14 et 16 M€, auxquelles s'ajouteront 9,8 M€ de remboursement du capital de la dette. Pour financer cette section, la Ville pourra compter sur le FCTVA, les cessions, les subventions à recevoir, et l'emprunt.

En section de fonctionnement, les frais de personnel devraient diminuer pour atteindre un montant total inférieur à 59 M€. Ils représenteront approximativement 50 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Le poste des subventions devrait être stable, à l'exception du concours financier versé à l'Opéra qui diminuera de 0,280 M€ et d'une légère augmentation de celui versé au Centre Communal d'Action Sociale.

Les frais financiers afficheront a priori une diminution par rapport aux prévisions du BP 2015, en raison de l'abaissement du taux moyen de la Ville et de l'encours.

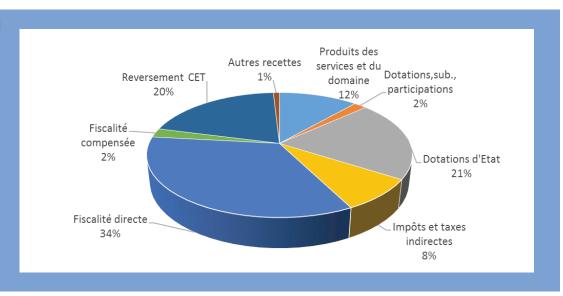
La répartition par nature des principaux postes budgétaires se présentera ainsi (prévision) :



Concernant les recettes, les principaux postes budgétaires, hors reprise du résultat, sont la fiscalité directe, qui représente plus du tiers des ressources courantes, les dotations d'Etat qui en constituent désormais moins d'un quart, et le reversement de la Contribution Economique Territoriale à hauteur d'environ 20 %. Ces trois postes représentent donc les trois quarts des recettes réelles de fonctionnement.

Le quart restant est constitué pour l'essentiel par les produits du service et du domaine, les impôts et taxes indirectes, la fiscalité compensée et les recettes diverses.





La répartition des crédits de paiement par politique publique

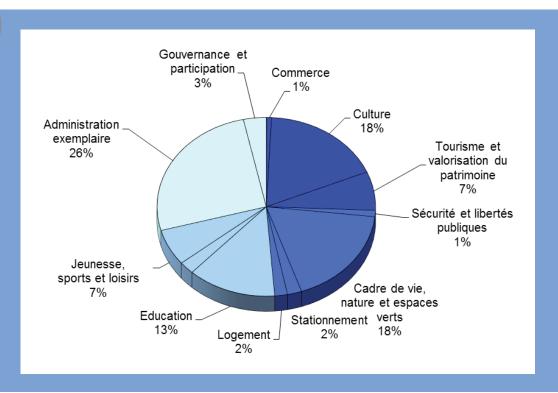
Le budget 2016 sera comme l'année dernière décliné selon les axes déclinés dans le projet de Ville 2015 - 2020, définis de la façon suivante :



Axes	Politiques publiques				
1. Attractivité et rayonnement	Développement économique et insertion professionnelle				
	Commerce				
	Culture				
	Relations internationales				
	Tourisme et valorisation du patrimoine				
2. Qualité du Cadre de Vie	Sécurité et libertés publiques				
	Cadre de vie, nature et espaces verts				
	Stationnement				
	Logement				
3. Epanouissement des	Petite enfance et politique familiale				
familles et accompagnement	Education				
	Publics en situation de fragilité				
	Jeunesse, sports et loisirs				
4. Gestion durable	Administration exemplaire				
et responsable de l'institution	Gouvernance et participation				

L'enveloppe 2016 des crédits d'équipement (dépenses d'investissement hors dette) sera de l'ordre de 14 à 16 M€ et se répartira de la façon suivante[®] :





Au sein de cette enveloppe, on retrouvera des travaux qui auront pour objectif d'améliorer la performance énergétique ou de générer des économies de fonctionnement. A titre d'exemple, le raccordement au chauffage urbain de la salle de Gentilly devrait mobiliser près de 0,2 M€

Après les importants travaux d'accessibilité réalisés cette année à l'Opéra, une enveloppe de 0,9 M€ sera mobilisée pour amorcer la mise en œuvre de l'agenda d'accessibilité programmé et améliorer le parcours d'accessibilité de l'Hôtel de Ville.

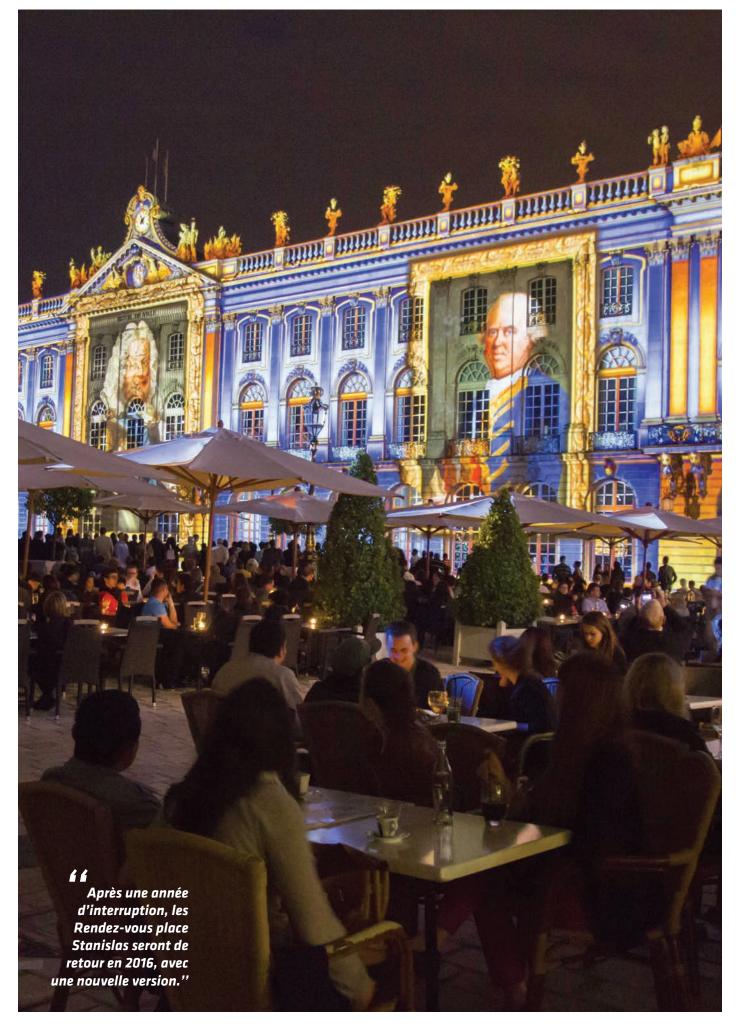
Toujours sur ce bâtiment, la poursuite de la rénovation de la toiture devrait mobiliser plus d'1M€.

Les crédits de paiement consacrés aux écoles seront de l'ordre de 2 M€, avec deux grands projets de restructuration sur les groupes scolaires du Montet et de Saint Pierre. Conformément au projet de Ville, l'entrée des écoles dans l'ère numérique se poursuivra avec des crédits affectés à l'acquisition de matériels adaptés et aux travaux de câblage.

Parmi les autres priorités politiques, le Musée Lorrain devrait mobiliser environ 1,5 M€, les travaux dans les bâtiments sportifs et de loisirs 1 M€ (dont 0,45 M€ pour le skatepark).

Parmi les grandes opérations d'urbanisme, la Ville poursuivra sa participation dans les grands projets structurants portés par le Grand Nancy (Place Thiers et ZAC Rives de Meurthe pour 1,4 M€ au global).

[1] Il s'agit d'une répartition indicative qui sera ajustée lors du vote du Budget Primitif.





ATTRACTIVITÉ ET RAYONNEMENT

Développement économique et insertion professionnelle

La volonté affirmée de soutien aux activités créatrices d'emploi et de richesse exprimée par l'équipe municipale, permet à la Ville de Nancy, grâce à l'orientation donnée de l'administration vers le public spécifique constitué des entreprises, professions libérales, commerçants et artisans de se doter d'un véritable lieu d'accueil, d'information et de soutien aux entrepreneurs.

La mise en place du **Service aux Entreprises** au 1^{er} semestre 2016 va permettre de matérialiser ce lieu d'interface et d'échanges par lequel la Ville se positionne comme facilitateur de la vie des entreprises. La volonté est de répondre dans les meilleurs délais et le plus efficacement possible à l'ensemble des besoins des entreprises : soit dans le cadre d'une réponse interne liée à leur environnement (autorisation réglementaires administratives, urbanistiques ou domaniales...) soit dans une orientation vers les structures pouvant accompagner leur fonctionnement (Chambres consulaires, Grand Nancy, Agence d'Urbanisme).



Le 29 septembre 2015, s'est tenue la première séance du **Conseil des Entrepreneurs** de Nancy. Cette nouvelle instance participative et collaborative, dédiée spécifiquement au monde de l'entreprise, doit permettre un lien et un dialogue direct et permanent entre la Ville et les forces vives économiques du territoire. Constitué de 35 entreprises de toutes tailles et de secteurs d'activité variés, ainsi que de 15 institutionnels, ce conseil se réunit trois fois par an pour traiter de tout sujet visant un meilleur accompagnement des entreprises et une valorisation de l'économie locale.

Le conseil des entrepreneurs a été installé le 29 septembre dernier." Dans le même esprit, la constitution d'une **nouvelle ATP** (une Association, un Territoire, un Projet), spécifique au centre-ville, est en phase de finalisation. Cette association, dont l'enjeu est l'amélioration du cadre de vie et des services des entreprises et de leurs salariés, doit permettre, par un dialogue enrichi et constructif, la meilleure adéquation possible entre activités économiques et contraintes socio-urbanistiques du cœur de l'agglomération.

Parce que le soutien aux entreprises passe par celui de leur activité, la Ville de Nancy maintient sa politique d'investissement d'un montant de plus de 100 millions d'euros sur la durée du mandat.

En parallèle, pour rendre compte de l'accès aux marchés publics de la ville par l'ensemble des entreprises, notamment locales, un travail est engagé par les services, visant à :

- accroître la lisibilité des marchés passés et en cours,
- faciliter la consultation et l'accès à la commande publique des entreprises locales, notamment pour les marchés non formalisés,
- permettre une meilleure connaissance tant du monde des entreprises (existence des entreprises et de leur évolution, technologies et procédés mais aussi contraintes quotidiennes) que de l'administration (réglementation imposée et raisons, amélioration, assouplissement,...).

Parmi les actions à entreprendre, la Ville souhaite créer une «Charte d'engagement Ville / entreprises de la Commande Publique». Cette charte permettrait d'impulser une démarche conjointe et collaborative au service de l'économie locale et dans le respect de la législation.

Commerce

La présence d'une importante densité commerciale et artisanale au centre-ville et dans les quartiers constitue un impératif pour :

- conserver l'attractivité, le dynamisme et donc la fréquentation du périmètre central, pour la population résidente ainsi que celle de la zone de chalandise,
- fixer l'emploi en zone urbaine, qui doit aussi rester un lieu de vie et de consommation,
- permettre le rayonnement de la ville au-delà de ses frontières, en assurant une offre commerciale alternative à la périphérie, propre à satisfaire la demande émanant notamment de nouvelles catégories de consommateurs que peut apporter la montée en puissance du tourisme urbain et du tourisme d'affaires générés notamment par la mise en service du Centre des Congrès et la mise en œuvre d'une véritable stratégie de développement et de promotion touristique.

Afin de conserver et de renforcer l'attractivité de l'agglomération nancéienne, une stratégie de développement commercial a été initiée avec les Chambres Consulaires, les Vitrines de Nancy, la Ville de Nancy et en association avec le Grand Nancy.



Un développeur de centre ville servira bientôt à mettre en œuvre une stratégie concertée au niveau du commerce local."

Celle-ci se fonde notamment sur les résultats de diverses études et sur le suivi annuel, reconduit en 2016, de l'activité commerciale effectuée en partenariat avec l'ADUAN.

Cette mobilisation des acteurs, établie sur la base d'une convention signée entre ces différentes structures, prévoit des actions autour de quatre priorités : le soutien à l'activité commerciale ; le développement d'une stratégie de promotion, de communication et d'animations ; le maintien du dialogue et de l'accompagnement et enfin la mise en œuvre d'actions en faveur d'une politique de développement durable.



Pour renforcer et développer la mise en œuvre de cette stratégie, l'embauche d'un **développeur de centre-ville** va permettre dès le début de l'année 2016 de coordonner les acteurs et les partenaires ainsi que d'améliorer les synergies entre tourisme, culture, animations, urbanisme, transports, ... et également d'agir directement sur l'organisation du commerce (encadrement des mutations commerciales, suivi des locaux vacants, politiques collectives d'animation et de promotion, développement d'enseignes, ...). Son rôle sera également de structurer une stratégie d'écoute et de rencontres avec les professionnels en présence.

Les cafés du commerce ont permis d'être à l'écoute des commerçants dans chaque quartier."

La constitution de l'ATP spécifique du centre-ville, évoquée à propos du développement économique, intégrera naturellement dans ses réflexions et actions, les problématiques et propositions propres aux commerçants dont la représentation parmi l'ensemble des acteurs économiques de ce secteur est particulièrement prégnante.

Avec la participation d'acteurs privés intéressés au développement du centre-ville, la mise en place d'une **structure de portage foncier** est à l'étude. Elle permettra une prise en gestion directe des murs, non seulement des commerces à requalifier ou à dynamiser, mais également de remettre sur le marché des logements situés dans les étages et actuellement vacants.

Dotée d'un capital partagé entre les partenaires, cette structure aura pour vocation d'agir au plus proche du secteur commercial et de ses enjeux et d'identifier les immeubles à vocation commerciale, totale ou partielle, emblématiques à préserver ou à mettre en valeur.

Par ailleurs l'attractivité commerciale se vit également dans le renforcement des pôles marchands situés dans les quartiers. Une attention spécifique sera portée à leur structuration, à leur densification et à l'ensemble des moyens de visibilité, de fonctionnement et d'animation, afin qu'ils puissent être identifiés autant comme des services de proximité par les habitants du quartier que repérés comme un secteur actif et dynamique par l'ensemble des usagers.

Culture

L'engagement de Nancy en faveur d'une politique culturelle ambitieuse et ouverte à tous, volonté prioritaire définie par le projet de ville, se poursuit en 2016 dans le cadre du Pacte culturel triennal signé en 2015 entre la Ville et le Ministère de la Culture. Celui-ci prévoit le maintien, pour les exercices budgétaires 2015-2017, du budget de fonctionnement Culture tel qu'exécuté en 2014, ainsi que l'engagement de cofinancement sur des actions majeures.

Afin de favoriser la création et la diffusion, le soutien sera maintenu au Centre Chorégraphique National, au Centre Dramatique National et à l'Autre Canal. En adéquation avec le plan d'équilibre et de développement, la participation de la Ville à l'Opéra National de Lorraine sera actualisée au regard de la répartition entre financeurs. La réflexion sur une coopération renforcée au sein d'un pôle lyrique symphonique et **chorégraphique** s'élargira quant à elle dans le cadre de la réforme territoriale.

L'accompagnement des projets des acteurs culturels associatifs, vecteur essentiel d'aide à la création et à la diffusion, sera également poursuivi, en lien étroit avec le nouveau Centre de Ressources de la Vie Associative, à travers les dispositifs de soutien (subventions, mises à disposition de moyens et de lieux culturels tels que la Salle Poirel, le Théâtre Mon désert ou la Galerie 9). Dans un objectif de transparence, de responsabilisation et d'autonomie, certaines aides indirectes, à l'instar des loyers ou des prestations techniques, cesseront d'être prises en charge directement par la Ville, mais seront compensés par une subvention.

Afin de poursuivre et compléter le dispositif actuel, la création d'une friche artistique pluridisciplinaire sera mise à l'étude, pour continuer à favoriser l'émergence de l'art dans la ville.

Ville créatrice, Nancy est aussi ville de partage. A ce titre, outre une programmation adaptée, les actions visant à faciliter l'accès et à développer les publics seront renforcées; communication culturelle, avec la marque et les magazines «Culture à Nancy», évaluation et actions de médiation à destination de tous les publics, représentant plus de 3 300 séances d'actions de médiation, touchant près de 100 000 personnes sur le périmètre municipal -hors établissements labellisés- en 2014.

Les institutions muséales, bibliothèques et archives municipales sont au cœur de cette relation en continu entre public, art et culture. Pour assurer une meilleure lisibilité sur les actions développées par les musées, une direction générale verra le jour en 2016. Elle devrait permettre de consolider encore l'action des établissements patrimoniaux. La rénovation du Palais des ducs de Lorraine sera poursuivie et la Villa Majorelle fera l'objet d'une première phase de travaux destinée à la restauration de ses extérieurs.



Deux expositions consacrées aux lorrains Etienne Cournault et Emile Friant seront proposées au Musée des Beaux-arts, tandis que le Musée de l'Ecole de Nancy participera à la 5° phase du réseau européen Art Nouveau Network.



L'art dans la ville s'est développé cette année à travers des œuvres de street art."

Outre son engagement en faveur de l'art dans la ville, notamment par sa démarche sur le Street Art, la Ville de Nancy ouvre son action au **design et à l'art contemporain**, domaines de spécialisation de la Galerie Poirel rappelée par Traits d'union, l'œuvre de Robert Stadler exposée sur sa façade. La galerie a ainsi signé un partenariat pour une durée de 3 ans avec le Centre National des Arts Plastiques. Le premier volet de cet accord s'est concrétisé avec la présentation de l'exposition «Zones de confort».



Quant aux bibliothèques de Nancy, elles se sont lancées dans un projet ambitieux autour du numérique. Ainsi, après la réouverture de la Bibliothèque Stanislas qui a vu les «33 heures de Stan» proposer au public un week-end de programmation autour de la lecture et des technologies en 2015, ce sera au tour de la Médiathèque Manufacture, dans le cadre de la **Bibliothèque Numérique de Référence**, d'offrir des espaces numériques novateurs, qui seront inaugurés en mars 2016.

Le numérique a fait son entrée à la Bibliothèque Stanislas, avec notamment une table tactile et 8 nouveaux postes informatiques."

Les archives municipales poursuivront leur travail réglementaire de conservation des données administratives et animeront les réflexions sur la question de **l'archivage électronique** pour l'ensemble des services municipaux.

Enfin, et dans le but de renforcer l'attractivité de notre territoire, les grands rendezvous attendus des nancéiens et des visiteurs seront reconduits ; le nouveau spectacle de vidéo-projection monumentale sera présenté sur la place Stanislas à l'été 2016. Les grands événements culturels de la Ville (NJP, Le Livre sur la Place et Fêtes de Saint-Nicolas) seront confortés dans leur rôle de catalyseur de rayonnement et de créateur de passerelles entre culture, économie et commerce.



Année record pour le Livre sur la Place, avec 180 000 visiteurs en 2015."

Relations internationales



Les Relations Internationales contribueront au rayonnement de Nancy par l'animation de **partenariats internationaux** et favoriseront l'esprit d'ouverture européenne et internationale des Nancéiens.

L'année 2016 est marquée par la célébration du 25^{ème} anniversaire du jumelage entre Nancy et Cincinnati.

Par ailleurs, le 60^{ème} anniversaire du jumelage entre Nancy et Karlsruhe célébré en 2015, a enclenché la mise en place en 2016 de nombreuses actions nouvelles, bilatérales, tripartites et multipartenaires. Ce lien d'amitié entre nos deux villes et nos sociétés civiles, qui partagent un art de vivre commun et une même conception de notre destin européen, s'avère plus important que jamais eu égard aux menaces portant sur nos valeurs fondamentales.

Ainsi, la Journée franco-allemande sera célébrée le 20 janvier 2016 à Karlsruhe avec une forte participation de sa ville jumelée française, et Nancy accueillera le 22 janvier une délégation de jeunes de Karlsruhe pour sa Journée franco-allemande placée sous le signe de l'amitié et de l'ouverture à l'Autre.

Avec ses villes jumelées allemande et polonaise ainsi que Krasnodar (Russie), jumelée avec Karlsruhe, Nancy mettra en place, en juillet 2016, **un sommet des jeunes pour la paix**, en réponse aux événements tragiques survenus le 13 novembre 2015 à Paris.

«L'idéal européen partagé et défendu avec Karlsruhe et toutes les autres villes jumelées européennes, au service de la paix et du développement, est également célébré à Nancy avec le Mai de l'Europe qui, en cette année 2016, sera placé sous le thème «Réenchantons l'Europe», qui va rassembler les citoyens autour de ces valeurs.»



Chaque été, la Ville de Nancy et le Grand Nancy accueillent au sein de leurs services des jeunes stagiaires issus des 8 villes jumelées."

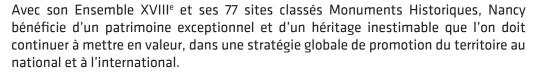
La Ville de Nancy souhaite également favoriser l'ouverture internationale des jeunes en poursuivant son programme d'accueil de stagiaires de ses huit villes jumelées en août au sein des services municipaux et de la Communauté urbaine du Grand Nancy, dans le cadre d'une coopération réciproque qui prévoit l'accueil de jeunes nancéiens au sein des collectivités amies. Le soutien de la Ville de Nancy aux associations œuvrant en faveur des relations internationales et aux associations patriotiques se poursuivra en 2016.

2016 verra également la **poursuite et l'approfondissement des coopérations** établies entre les grandes institutions nancéiennes et celles de nos villes jumelles. Dans ce cadre, la Ville de Nancy contribuera notamment à faire vivre et à renforcer les échanges de professionnels tissés entre le CHRU de Nancy et l'Hôpital de Kanazawa au Japon ou encore entre l'Institut de Formations en Soins Infirmiers de Nancy avec son homologue de Karlsruhe.

L'opportunité de l'établissement en 2016 de deux nouveaux partenariats privilégiés, l'un avec la Russie (Krasnodar), et l'autre avec une ville chinoise fera l'objet d'une analyse.

La Saint-Nicolas poursuivra enfin, en 2016, sa vocation internationale, consubstantielle au projet de classement de la Saint-Nicolas au patrimoine immatériel de l'UNESCO, avec la présence d'un pays invité d'honneur : la Pologne.

Tourisme et valorisation du patrimoine



L'attractivité touristique constitue un levier d'expansion économique et une composante essentielle de l'image du territoire. La Ville de Nancy dispose d'atouts considérables avec son patrimoine architectural, ses établissements culturels et ses événements. Avec une fréquentation estimée aujourd'hui à 3,2 millions de visiteurs par an, la Ville de Nancy souhaite encore renforcer ses atouts en les faisant mieux connaître, l'attractivité touristique ayant un impact direct sur l'économie du territoire.

La stratégie touristique de la Ville s'appuie sur plusieurs opérateurs, dont Nancy Tourisme Evénements, qui fait l'objet d'une convention d'objectifs en 2016. Pour atteindre les objectifs d'attractivité assignés, il est demandé à Nancy Tourisme et Evénements d'établir un plan d'actions en partenariat avec la Ville pour la promotion et la communication du territoire et d'en renforcer son évaluation. A ce titre, cet acteur bénéficiera d'une subvention contribuant aux charges de fonctionnement et aux actions mises en place.



Le port de plaisance Nancy Saint-Georges continuera d'accueillir des plaisanciers d'une vingtaine de nationalités différentes et travaillera à maintenir le label Pavillon Bleu pour la douzième année consécutive. Ce label ayant des critères sur la gestion de l'eau et du site, des aménagements et investissements seront réalisés pour renforcer le niveau de services des utilisateurs tout en préservant l'environnement. Le travail d'animation du site sera poursuivi, critère également déterminant dans l'obtention du label.

Le label Pavillon Bleu flotte au-dessus du port de plaisance depuis 12 années consécutives.'' La valorisation du patrimoine nancéien, fleuron de la ville, fera également l'objet d'une attention particulière, dans le cadre des orientations définies par le projet de ville.

Les trois axes qui seront particulièrement développés s'articuleront autour de la valorisation du patrimoine, au travers de différents supports et actions, dont le développement du numérique. L'année 2016 sera l'occasion d'établir un inventaire de ce patrimoine qui servira de base documentaire à la promotion et à la communication patrimoniale, en écho avec l'actualité culturelle de Nancy.



La future restauration de la porte Désilles permettra également à Nancy d'avoir un monument dédié à ses morts." La ville de Nancy poursuit les efforts d'investissement en matière de valorisation du patrimoine nancéien, notamment des édifices classés, et en entretien des édifices cultuels.

Le programme de restauration des édifices classés prévoit en 2016 :

- la fin du chantier de rénovation des toitures du pavillon XVIIIème de l'Hôtel de Ville, soutenu financièrement par la DRAC Lorraine,
- la restauration des couvertures et des cheminées de la Villa Majorelle, le chantier devrait démarrer en mars 2016 pour une année de travaux. Une demande de subvention sera présentée à l'Etat courant 2016. Cette opération est inscrite en préalable à la réflexion de restauration des intérieurs du monument,
- les études préalables à la restauration de la Porte Désilles et à l'agencement de l'esplanade du Souvenir Français, sur lequel devrait être érigé le monument aux morts de Nancy.

Le solde de l'opération de restauration des pots à feu sur les pavillons Alliot et Jacquet, de la place Stanislas, est également proposé au BP 2016.

La ville de Nancy assurera par ailleurs l'entretien des édifices cultuels dont elle est le propriétaire.



Début des travaux en mars 2016 à la Ville Majorelle."

QUALITÉ DU CADRE DE VIE

Sécurité et libertés publiques



Dans un contexte national où l'état d'urgence est en vigueur, la sécurité doit être renforcée afin d'éviter que le fanatisme déstabilise, fragilise voire menace la République et ses valeurs.

La réponse doit être forte et collective, tant de la part de l'Etat que de celle des collectivités locales pour ce qui relève de leurs compétences. 2016 sera assurément une année de renforcement des partenariats. C'est dans cet esprit que la municipalité souhaite mettre en œuvre tous les moyens techniques, humains et réglementaires qui permettront de concourir à la protection de tous les habitants et usagers en transit sur la commune et ce, dans le cadre des missions et des moyens qui sont les siens. Il s'agit de répondre avec justesse et discernement aux attentes et aux préoccupations des Nancéiens.

Ainsi, est-il indispensable de poursuivre les actions de prévention et de répression menées sur le terrain par la Police Municipale dans le cadre de sa démarche de proximité. Ce service est en pleine évolution tant sur le plan des équipements qu'en terme de personnel conformément au projet de ville.



Il est également nécessaire d'étoffer le parc de caméras de vidéo protection et ainsi poursuivre l'engagement à l'élaboration d'un centre de supervision urbain communautaire.

Sur le plan de la prévention, cinq actions seront amorcées et déclinées au cours de l'année 2016 :

- renforcement de l'action partenariale avec la Préfecture, la Justice et les collectivités au sein du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) du Grand Nancy,
- élaboration d'une «charte Nancy la Nuit» pour concilier festivité et tranquillité, en partenariat notamment avec les établissements de nuit,
- poursuite des campagnes d'information auprès et avec les jeunes et les étudiants pour lutter contre les addictions (notamment l'alcool et drogue) ainsi que toutes les formes de violence.
- prise d'arrêtés municipaux permettant de réglementer de manière plus harmonieuse la vente et la consommation d'alcool sur voie publique ainsi que les horaires de fermetures de commerces de ventes à emporter,
- maintien à haut niveau de la surveillance et du contrôle d'accès ainsi que la gestion des flux effectués par des sociétés de gardiennage privées dans le cadre de l'organisation de manifestations «Grand Rassemblement» sur l'espace public, en complémentarité des forces de Polices.

Le bilan annuel de la politique publique de Sécurité devant le Conseil Municipal se fera au cours du premier semestre avec l'ensemble des partenaires : Préfecture et Justice. Il sera l'occasion de souligner les résultats obtenus et d'étudier les aménagements souhaitables et envisagés.

Le parc de caméras de vidéo protection va être étoffé."

Cadre de vie, nature espaces verts

► Espace de nature en Ville

Le parc Sainte-Marie est le 2° espace de nature écolabellisé de Nancy." La 21° Conférence des parties (Cop 21) a réaffirmé le concept de nature en ville comme une réponse efficace aux problématiques du réchauffement climatique. Intimement lié à des notions d'écologie urbaine et de préservation de la biodiversité, le paysage nancéien est toujours en mouvement. Les espaces végétalisés constituent une base solide. A ce jour, les Nancéiens disposent de plus de 239 hectares d'espaces verts dont 80 hectares de jardins privés. 1/5 de leur ville est donc verte.



Si les citoyens apprécient spontanément ce précieux patrimoine commun, ils plébiscitent le nécessaire caractère écoresponsable des différents sites concernés : parcs, squares et jardins publics. Concrètement, la préservation de ces viviers naturels passe par des actions de terrain ciblées. La certification écologique, grâce au label Ecojardin, constitue une formidable opportunité pour protéger et faire connaître nos multiples engagements en matière de développement soutenable. Le 4 novembre 2014, le jardin Paul Verlaine devenait le premier site écolabellisé nancéien. Le 26 juin 2015, le parc Sainte-Marie a emprunté le même chemin vertueux. En 2016, il sera suivi par les parcs Blondlot, Saint-Mansuy, Bonnet ainsi que les jardins du Belvédère. Quatre sites supplémentaires qui placeront Nancy dans le groupe de tête des villes françaises durables.



Gros succès, les «Mardis aux serres» seront reconduits en 2016." Cette dynamique et cette éthique se déclinent aussi avec «les mardis aux serres» une proposition inédite. A titre expérimental, les serres municipales se sont ouvertes de mars à juin 2015 à des citoyens désireux d'apprendre les gestes verts et de participer activement à la préparation du fleurissement de leur ville. En 2015, 2067 acteurs, parfois très jeunes, ont accédé à ces ateliers pédagogiques qui comportent également une approche de l'apiculture urbaine grâce à un rucher pédagogique. Deux autres événements nouveaux s'associent à cet esprit d'ouverture. «Cuisine sous serre» et «Classique Poursuite», avec leur approche tournée vers la gastronomie et la musique classique, brisent des frontières et font entrer des visiteurs nouveaux dans notre lieu de production. Face à ce succès évident, ce programme interdisciplinaire se renforcera en 2016.

C'est cette même envie de partage qui présidera à la création du 13° jardin éphémère, un jardin qui évoquera, en octobre 2016, **les 250 ans du rattachement de la Lorraine** à la France, à la mort de Stanislas. Cette nouvelle édition surprendra par son inventivité renouvelée pour évoquer l'histoire d'une région et l'identité affirmée de notre ville. Le végétal est en effet un exceptionnel vecteur qui associe esthétique, pédagogie et communication ludique. Un cocktail savoureux qui séduit puisque plus de 435 000 visiteurs ont apprécié le «jardin connecté» de 2015.



13° Jardin Ephémère de Nancy, «Le jardin connecté» a attiré 435 000 visiteurs sur un mois."



► Qualité du cadre de vie

Avec la mise en place de nombreux mobiliers urbains destinés à faciliter la vie des nancéiennes et des nancéiens et conserver une ville propre (arceaux pour la collecte des déchets, potelets et barrières pour garantir la sécurité des usagers, développement des points d'apport volontaires et éteignoirs pour limiter la présence des mégots sur les trottoirs...), la ville de Nancy souhaite que 2016 soit une année consacrée à la communication et à la responsabilité de tous en matière de propreté urbaine.

Ainsi, de nombreuses actions comme une **semaine de la propreté** vont être mises en place cette année permettant de rappeler à chaque citoyen ses droits et ses devoirs, de sensibiliser les habitants au tri et aux nouvelles règles de collectes des ordures ménagères ou des déchets verts, de les responsabiliser afin d'agir sur les comportements pour limiter les gestes indélicats ou inciviques.

Ces campagnes de sensibilisation toucheront tous les publics, habitants, commerçants, lycéens, collégiens, propriétaires de chiens..., elles permettront de distribuer à tous un **«guide de la propreté»** rappelant toutes les informations utiles mais également les sanctions applicables pour que chacun d'entre nous se sente responsable. La propreté est l'affaire de tous et avec le concours de tous, Nancy restera une ville attractive et accueillante.

Ainsi, le nombre de corbeilles réparties sur le territoire va être optimisé afin de renforcer leur présence dans les lieux fortement fréquentés. La pose d'éteignoirs à cigarettes ainsi que de distributeurs de canisacs dans les quartiers va être poursuivie.



En ville vieille dans le quartier Saint-Epvre, le Grand Nancy, à la demande et en lien avec la Ville, va déployer une vingtaine de points de collecte en conteneurs enterrés facilitant la dépose et le tri des déchets, y compris les ordures ménagères, pour les habitants. Cette mise en place permettra dans un premier temps de limiter considérablement les tournées de collecte des ordures ménagères dans ce secteur souvent à l'origine de gênes pour les riverains. D'autres secteurs de la ville sont à l'étude comme les avenues De Lattre de Tassigny et Strasbourg.

Stationnement



En 2015, la Ville de Nancy s'est dotée des moyens nécessaires en vue de réaliser des opérations d'extension de la zone de stationnement payant sur plusieurs secteurs périphériques au centre ville et ce, afin de favoriser la rotation des véhicules.

La phase d'information entamée depuis octobre dernier auprès des différents acteurs des secteurs envisagés se prolongera pendant la période hivernale. Les premières installations d'horodateurs sont prévues dès le printemps prochain et d'autres succéderont jusqu'à l'automne. Ainsi, l'anneau de desserte sera couvert par ce service et des secteurs, concertés avec les conseils citoyens, où une insuffisante rotation est constatée, pourront bénéficier de ce service.

Pour la régie des parkings (SPIC Parkings), un appel d'offres pour le renouvellement du matériel de péage du parking Dom Calmet sera lancé car l'ancienneté du matériel ne permet pas d'évolution des prestations actuelles vers de nouveaux services (carte bancaire en sortie, lecture de plaques d'immatriculation...).

La fin de la concession du parking Vaudémont, au 1er juin 2016, est en cours de préparation afin d'intégrer à la régie des parkings cet équipement.

Enfin, l'opération **«parkings à 4 euros»**, suite à son évaluation sur 15 dates en 2015, sera reconduite en 2016 sous une forme plus lisible et plus fréquente. Par ailleurs, les parkings seront gratuits les dimanches d'ouverture des commerces.

Logement

En 2016 la Ville de Nancy en lien avec le Grand Nancy agira en vue d'offrir un logement de qualité, économe en énergie, adapté aux besoins diversifiés et évolutifs de ses habitants avec le souci de se rapprocher de 25 % de logements sociaux (23,01% en 2014).

La Ville de Nancy mettra tout en œuvre pour diversifier l'offre résidentielle en veillant à la mixité sociale des quartiers, à l'amélioration de la qualité du parc privé et social, à l'accessibilité financière du parc de logements. Le parcours résidentiel vers l'accession sociale à la propriété sera favorisé, en particulier pour les primo-accédants.

La Ville de Nancy poursuivra ses efforts en direction du logement privé avec le souci de réduire le nombre de logements vacants dans la commune, de réduire le nombre de logements indécents, de faciliter le maintien à domicile des personnes âgées et handicapées et de réduire la facture énergétique des ménages.



L'Agence Locale de l'Energie et du Climat offre aux habitants la possibilité de mesurer la performance thermique de leur logement. Un 1^{er} pas vers les économies d'énergie."



Après le quartier Haussonville, de nouveaux logements sociaux sont en cours de construction dans la ville."

EPANOUISSEMENT DES FAMILLES ET ACCOMPAGNEMENT

Petite enfance et politique familiale

▶ Petite enfance

Fort de ses 13 établissements recevant parents et enfants, ce sont plus de 3 000 familles qui sont en contacts avec les services de la Petite Enfance. Au sein des structures d'accueil collectif (multi accueil, crèches et haltes garderies) et de la crèche familiale, les parents bénéficient au quotidien de conseils prodigués par des professionnels diplômés et compétents.



Un rapprochement pôle éducation vers les lieux d'accueil Enfants Parents (LAEP): Initié au dernier trimestre 2015, ce projet prendra toute son ampleur en 2016. Les LAEP sont des lieux d'échange centrés sur l'aide à la fonction parentale, ouverts aux parents et enfants de moins de 6 ans. Ils disposent des conditions favorables pour pouvoir aborder les problématiques éducatives avec les parents.

Un temps pourrait être envisagé, pendant les vacances, à destination des parents du Dispositif de Réussite Educative (DRE) et de leurs enfants. Animés par l'accueillant LAEP et une Conseillère en Economie Sociale et Familiale de la CAF, des échanges autour d'un «Café des parents» auraient lieu autour de la fonction parentale, du rôle et des devoirs des parents.



Nancy «Ville Amie des Enfants»: La Ville de Nancy a souhaité réitérer l'engagement fort qu'elle avait déjà pris et a transmis à Unicef France son dossier de candidature au titre de «Ville Amie des Enfants». Ce dossier est l'occasion de présenter les actions menées et d'engager une réflexion sur les engagements à venir. L'Unicef France vient de valider la candidature de la Ville de Nancy. Une convention d'objectifs est proposée lors du présent Conseil municipal pour renouveler formellement notre adhésion au réseau.



La Ville de Nancy a obtenu un prix Territoria pour sa valise pédagogique destinée à accueillir les enfants en situation de handicap au sein des structures Petite Enfance." **Organisation d'une journée pour les familles :** Les relations entre le service petite enfance et l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF) se sont développées depuis de nombreuses années et ont notamment permis la création de la carte Nancy Familles. Des réunions préparatoires ont été planifiées afin d'organiser au printemps 2016 une «journée des familles».

Cet évènement est en cours d'écriture avec l'UDAF, l'association «la Cour Des Parents» et la direction de la petite enfance du CCAS. Il s'agira de réunir les acteurs qui œuvrent autour de la parentalité et d'une éducation bienveillante. L'événement s'organisera autour des ateliers pour les parents et enfants, de débats thématiques et d'une conférence. Cette journée s'adresse en priorité aux parents mais également aux professionnels. Elle se déroulera à la salle de fêtes de Gentilly située sur le plateau de Haye.

Relocalisation des services situés sur l'antenne des Rives de Meurthe: Actuellement, le service d'accueil familial, le relais Assistante Maternelle et le dispositif «Arc en Ciel» sont situés 14 Promenade des Canaux sur le Quartier des Rives de Meurthe. Suite à la fermeture des locaux de «Carrefour Santé» dont le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est propriétaire, il est apparu judicieux de proposer ces locaux pour accueillir le service d'accueil familial. La nouvelle localisation se situe au siège du CCAS qui abrite également la direction de la petite enfance. Il s'agit d'une véritable opportunité en termes de cohérence d'offre de service et d'accessibilité pour tous les nancéiens, chaque quartier de la ville étant desservi vers ce secteur. L'emménagement se concrétisera au printemps 2016 après la réalisation des travaux nécessaires afin d'accueillir les enfants dans des conditions optimales.

Suite à **l'obtention du Prix Territoria** décerné en novembre 2015 pour l'accueil de l'enfant en situation de handicap, la direction de la Petite Enfance présentera un nouveau projet en 2016 sur un thème différent.

Pôle Seniors

Le pôle Seniors propose aux Nancéiens des services et des équipements tout au long de leur parcours de vieillissement.

L'année 2016 sera marquée dans le secteur gérontologique par la parution de la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement qui porte trois grandes orientations : l'anticipation de la perte d'autonomie, l'adaptation de la société au vieillissement et l'accompagnement des personnes âgées en perte d'autonomie.

Le développement de services élargis dans les résidences autonomie (nouvelle appellation des foyers résidences) est inscrit dans la loi. Le pôle seniors a anticipé cette mutation avec le projet Pôle Ressources Seniors qui en propose une préfiguration. L'idée consiste à envisager le foyer résidence comme un lieu d'information, un espace ressource offrant des services et des animations pour les riverains seniors.

Il illustre l'axe 2 du programme piloté par l'Agence Régionale de Santé Personne Agée En Risque de Perte d'Autonomie «Prévenir la perte d'autonomie, repérer la fragilité et favoriser le vieillissement en bonne santé». Innovant, il répond aux orientations du programme municipal : «Pour et avec les personnes âgées, développer des biens et des services permettant de mieux vieillir». Il renforce la sécurisation des parcours de vieillissement des retraités nancéiens en proposant dans les quartiers des périmètres de convivialité. Il pourra également nourrir les réflexions inscrites au cœur du Label «Ville Amie des Aînés». L'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes Notre Maison est impliqué dans ce dispositif puisqu'une place d'hébergement est réservée à cet effet.

Les principaux postes de dépenses concernent la section fonctionnement (la formation des agents en charge d'accueillir les seniors riverains, les frais de communication, tenues «accueil» pour le personnel, poste alimentation) et la section investissement (embellissement des zones d'accueil et aménagement d'espaces dédiés à une activité physique adaptée).

Des partenaires financiers et institutionnels ont été sollicités et déjà la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail Nord Est a soutenu ce projet. La conférence des financeurs du Conseil Départemental a été sollicitée.

Doté de 152 lits, le futur EHPAD verra le jour sur les Rives-de-Meurthe, près de la place de Cincinnati."

Enfin, après des ateliers autour de la Renaissance en 2013, les résidences autonomie pourraient proposer en 2016 un projet culturel, artistique et intergénérationnel autour du peintre lorrain Emile Friant, en lien avec la direction des musées de la Ville de Nancy.



S'agissant de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes **Notre Maison**, le projet de construction du nouvel établissement est entré dans sa phase opérationnelle. En effet, le Bail Emphytéotique Administratif avec la Société SNI /Nouveau Logis de l'Est et le constructeur Demathieu et Bard, a été signé, permettant l'engagement d'un calendrier de réalisation des travaux. Ainsi, c'est un investissement de près de 15 M€ TTC qui répondra à un enjeu majeur de société, la prise en charge de la dépendance et des personnes âgées souffrant de troubles cognitifs (maladies d'Alzheimer et associées). Ce nouvel établissement, soutenu par les partenaires que sont le Conseil Départemental de Meurthe et Moselle, l'Agence Régionale de Santé de Lorraine et la CARSAT Nord-Est, entrera en service à l'automne 2017.



Le repas des Aînés Nancéiens accueillis au Centre Prouvé au moment des fêtes de fin d'année sera reconduit en 2016. Ce moment convivial vise à lutter contre l'isolement des personnes âgées et permet également de proposer aux personnes résidant à domicile l'ensemble des dispositifs menés par le pôle Seniors du CCAS.

Gros succès, plus de 1500 seniors ont participé au 2° repas des aînés proposé par la Ville de Nancy."

Education

En 2016, la Ville de Nancy poursuivra la mise en œuvre des engagements de son **Projet Educatif Territorial** en faveur de la réussite des élèves et au service des familles.



Des services périscolaires, accessibles à tous, sont organisés selon une large amplitude (7 h 30 à 18 h 30) dans toutes les écoles. Agréés en accueils collectifs de mineurs, ces services de qualité sont encadrés par du personnel qualifié, auquel des formations, notamment sur la prise en charge des publics spécifiques, seront proposées.

Les activités périscolaires, fréquentées par 60% des élèves des écoles élémentaires (2400) **resteront gratuites**. Chaque enfant pourra s'initier à une discipline sportive et à une discipline culturelle, linguistique ou de loisirs. Parmi les nouvelles activités proposées figurent l'aviron, le tennis et le codage numérique.

Les activités ludiques de découverte de l'anglais se développent et concernent 316 élémentaires et près de 500 maternelles.

La sculpture fait partie des 47 types d'activités périscolaires gratuites proposées aux écoliers." A la **restauration scolaire**, sera poursuivie l'ambition de la Ville de servir des repas de qualité aux enfants, intégrant des **produits issus de filières courtes**, **du terroir lorrain**, **des produits bio ou bien encore labélisés**, qui sont exigés auprès du prestataire de la Ville. Ce dernier est tenu de fournir des produits de saison et propose régulièrement des préparations et cuissons «maison» (gâteaux, compotes). Pour faire de cette pause méridienne un temps de détente pour les enfants, des formations d'équipe (agents de service et animateurs) seront proposées dans certaines écoles.

La politique tarifaire de ces services a été révisée, avec la création d'une grille tarifaire plus progressive et en garantissant l'accessibilité de ce service par des membres sociales adaptées. Ainsi, ont été maintenus la gratuité de l'accueil périscolaire le matin, la tarification à 1€ de la restauration scolaire et la gratuité des activités périscolaires.

Par ailleurs, la mise en place de la facturation à l'heure de l'accueil périscolaire du soir apparait comme une réponse aux besoins des familles. La 1^{ère} tranche horaire de 16 h à 17 h 30 est utilisée par 58 % des familles.



Le repas de cantine à 1€ est maintenu pour les familles les plus modestes."



Les travaux de rénovation se poursuivent à l'école maternelle Stanislas.'' La Ville poursuivra également son soutien aux équipes enseignantes, en leur proposant des programmes d'animations culturelles, sportives et citoyennes : visite des musées, programme d'animation sur le développement durable, passage du permis piéton avec les policiers municipaux, apprentissage de la natation et pratique sportive avec les éducateurs sportifs territoriaux. Les classes de découvertes seront toujours proposées aux classes de CM2, et les projets pédagogiques particuliers des écoles seront accompagnés financièrement (financement des transports, des prestataires ou de matériel).

La Ville de Nancy maintiendra en 2016, un niveau d'investissement conséquent dans les écoles (plus de 2 M€). **Des rénovations importantes** seront ainsi réalisées dans les locaux scolaires.

Les travaux de l'école maternelle Stanislas seront terminés en 2016, et des rénovations extensions importantes vont être conduites dans les groupes scolaires Saint-Pierre et du Montet.

Des travaux d'entretien, de sécurité et d'isolation thermique seront par ailleurs réalisés dans les bâtiments scolaires.



Cap vers l'école du XXIº siècle avec les classes numériques mobiles."

Afin de mettre à disposition des enseignants des équipements qui permettent une évolution des modes d'enseignement et de développer l'usage du numérique par les élèves, le **programme d'investissement informatique** sera poursuivi en 2016. Le câblage de toutes les écoles élémentaires sera terminé. Les salles de classes, des maîtres, les bibliothèques centres documentaires et les bureaux de direction seront reliés en réseau filaire.

Par ailleurs, l'acquisition de vidéoprojecteurs interactifs va se poursuivre, ainsi que l'acquisition de classes numériques mobiles qui remplacent progressivement, dans les écoles élémentaires, les salles informatiques.

Cohésion sociale et santé

► L'action du Centre Communal d'Action Sociale

Dans le cadre du pôle accompagnement social, le **nouveau règlement des aides** au bénéfice des personnes en difficulté, a été mis en place au 1^{er} septembre 2015. Il a permis d'apporter un premier élément de réponse à un axe fort du projet de service «Apporter un accompagnement dédié et de qualité aux habitants les plus fragiles». Cet outil ainsi que le nouveau logiciel installé courant octobre 2015 devront permettre de répondre de manière la plus adaptée aux besoins des usagers face à leurs difficultés grandissantes et à la complexification de l'environnement.

L'épicerie sociale, la Boutique du Plat'Haut, va prendre plus d'ampleur.''



Il permettra en outre de développer **l'épicerie sociale** qui a pour but principal de rendre acteurs les usagers dans la prise en charge de leurs difficultés afin de leur rendre leur autonomie.

Les CCAS des communes de Nancy et Villers-lès-Nancy subventionnent la Maison de la Solidarité du Placieux (MDS). Suite à un audit réalisé par le dispositif Lorraine Active, des propositions sont en cours d'élaboration. Elles visent notamment à relocaliser une épicerie sociale sur le quartier d'Haussonville pour en pérenniser le fonctionnement tout en assurant la présence des bénévoles.



Atelier de cuisine pédagogique au Haut-du-Lièvre." Le CCAS a souhaité intégrer dans son organisation un **nouveau pôle développement social** chargé de la conduite de projets transversaux relatifs à tous ses domaines de compétence grâce à une restructuration des postes en interne.

Lutter contre la précarité en contribuant à la diffusion de bonnes pratiques nutritionnelles durables pour les habitants de Nancy en situation de fragilité psycho sociale

L'année 2016 sera en grande partie consacrée au déploiement de ce projet innovant décliné à partir des objectifs stratégiques énoncés dans le projet de ville.

Il sera soutenu dans le cadre de la politique de la Ville ainsi que par la Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF)

Le CCAS de Nancy souhaite étendre le maillage et la connaissance de ses actions alimentaires, partenariales et participatives sur tout le territoire nancéien.

Les objectifs opérationnels se déclineront de la manière suivante :

- la constitution d'un réseau d'acteurs de proximité formé aux approches durables, basé sur la mobilisation des partenaires associatifs et des habitants,
- la structuration d'une offre d'animations collectives diffusables dans les quartiers,
- la facilitation de l'accès à une offre nutritionnelle de qualité, à coût maîtrisé.

Renforcer le partenariat constant avec les associations : la célébration de la Journée Internationale des Personnes Handicapées 2016 avec le réseau Canopé.

Cette journée prendra la forme d'une Commission Intercommunale d'Accessibilité extraordinaire. Des supports attractifs tels que des reportages photographiques, témoins des avancées en matière d'accessibilité, viendront enrichir l'intervention de monsieur Jacques TOUBON, Défenseur des Droits.

La conférence de monsieur Charles GARDOU anthropologue de renom et expert sur la question du handicap, apportera un éclairage universitaire, dans le domaine des sciences humaines.

► Santé Publique, Prévention et Gestion des Risques

L'impact de la dégradation de l'environnement sur la santé humaine est à la fois une des préoccupations majeures de santé publique et un thème écologique central. L'OMS, en énonçant la maxime «Environnement d'aujourd'hui, santé de demain» semble évoquer une évidence qui se révèle en réalité complexe.

Le défi est d'affronter des problématiques sanitaires et environnementales particulièrement complexes, du fait notamment de la multitude des paramètres à prendre en compte. Que les risques soient avérés ou suspectés, il est de notre responsabilité, pour assurer l'avenir des générations futures, de mettre en œuvre des mesures de prévention ou de précaution visant à réduire les sources de nuisances et diminuer l'exposition des populations.

C'est dans de ce contexte que le service Hygiène et Santé Publique définit chaque année un programme d'actions pérennes visant à préserver, protéger et améliorer, la qualité de vie et la santé des nancéiens, dans le cadre de ses compétences.

L'efficacité de ce service s'appuie sur un travail dans les champs de l'environnement, de la santé et du social. Cette démarche associe les services municipaux, ceux de la Communauté Urbaine du Grand Nancy, les services de l'Etat, le Centre Hospitalier Universitaire et les associations.

Avec des missions aussi variées que sont le contrôle des établissements en matière d'hygiène alimentaire, la lutte contre l'habitat indigne et insalubre, la surveillance des établissements diffusant de la musique amplifiée notamment lors des passages de la Brigade Anti Bruit, la lutte anti-vectorielle par l'intégration maîtrisée de l'animal dans la ville, ce service lutte contre l'apparition de situations préjudiciables à la santé ou au bien-être des habitants.

De plus, en obtenant depuis 2011 le Pavillon Orange décerné par le Haut Comité Français pour la Défense Civile, la Ville de Nancy est couronnée pour ses efforts engagés dans la mise en place des moyens de protection des populations en cas d'apparition des catastrophes d'origine naturelle, technologique ou sanitaire. C'est sur cette base que sera déployée en 2016 **une réserve civile citoyenne**.

▶ Politique de la Ville

A l'occasion de la réforme de la politique de la ville et de la géographie prioritaire, l'Etat, en accord avec la commune, a identifié trois quartiers marqués par une précarité certaine.

Deux des quartiers identifiés, Plateau de Haye secteur Nancy et Haussonville étaient déjà classées dans la géographie prioritaire et bénéficiaient des politiques et des mesures spécifiques liées au projet de rénovation urbaine et au contrat urbain de cohésion sociale.

A l'aune de la réforme 2014 un nouveau quartier apparaît, le quartier «grands moulins», quartier rattaché au site Saint-Michel, Jéricho.

Dans le cadre de la loi du 21 février 2014, le projet urbain a été actualisé autour d'un **contrat de ville unique et global**, à l'échelle intercommunale, permettant d'articuler de façon cohérente les enjeux de cohésion sociale, de développement économique et de renouvellement urbain sur les trois territoires politique de la Ville de Nancy.

Le Contrat de ville a pour objectif d'accompagner un programme d'actions à l'initiative des associations de proximité, des institutions partenaires et des services municipaux. L'ensemble de ces projets contribue à animer les quartiers, à renforcer le lien entre les générations et à assurer la cohésion sociale.







L'année 2016 permettra aux partenaires de positionner leurs objectifs et engagements réciproques au regard des orientations fixées par l'état autour des axes suivants :

Le Pilier «Cohésion sociale» qui vise à

- accompagner les familles dans leurs fonctions parentales en privilégiant la mise en œuvre d'un volet parentalité et en recherchant une meilleure mobilisation des ressources locales pour proposer des interventions concertées et complémentaires et des actions de qualité,
- renforcer les solidarités et lutter contre la précarité en consolidant et en développant l'offre de conseils et d'accompagnement en direction des publics et en poursuivant les accompagnements spécifiques,
- contribuer à la réussite scolaire des jeunes et des enfants en mobilisant les actions, les ressources et les dispositifs des communes, des partenaires institutionnels et associatifs et en facilitant la coordination de l'offre territoriale œuvrant à la réussite éducative.
- accompagner les publics dans les loisirs et le temps libre en promouvant les offres sportives et culturelles, en développant l'information sur les offres existantes et en maintenant les équipements sportifs et culturels de qualité et de proximité,
- promouvoir la santé solidaire et équitable en améliorant le recours aux droits sociaux et en renforçant l'accès à l'offre de prévention médicalisée,
- prévenir et lutter contre les délinquances en encourageant les règlements des conflits de voisinage, en favorisant la médiation auprès de jeunes et en luttant contre les dégradations.

Le pilier «améliorer le cadre de vie et le renouvellement urbain» qui définit les orientations et doit permettre :

- d'améliorer la qualité et le cadre de vie des habitants en maintenant des lieux de vie au cœur du quartier et en favorisant le mieux vivre ensemble,
- d'améliorer les conditions d'habiter dans le logement en améliorant la maitrise des consommations d'énergie,
- de faire gagner en qualité de vie des habitants en promouvant la qualité des espaces publics,
- de poursuivre et achever la rénovation entreprise sur le quartier.

Le pilier «développement économique et emploi» dont les objectifs sont de :

- conforter l'emploi, la création d'entreprise et la reprise d'activité en facilitant le maintien de l'activité économique, en promouvant la création d'entreprises et en identifiant les mutations économiques potentiellement porteuses d'activité,
- faciliter l'insertion professionnelle et conforter l'emploi durable en promouvant les formations en alternance en facilitant l'orientation professionnelle et en levant les freins à l'insertion professionnelle des publics jeunes et adultes.

Sur l'année 2016 la ville de Nancy soutiendra également l'association coopérative des jardins partagés du plateau de Haye. Soixante parcelles de jardins partagés ont été réalisées sur les espaces libérés par la démolition partielle du cèdre bleu et l'association rassemble habitants, bailleurs, collectivités et acteurs associatifs autour d'un projet alliant cohésion sociale et écologie urbaine.

Ces aménagements sont en phase de finalisation et 48 jardins sur 59 ont été mis à disposition des adhérents de l'association.









Cette association a pour objet, dans le respect du développement durable et de la cohésion sociale, sur le territoire du Plateau de Haye:

- de gérer, cultiver et entretenir ces espaces avec l'aide des habitants du Plateau et de ses acteurs (ateliers de jardinage à destination des adhérents qui le souhaitent),
- de redistribuer les produits des cultures aux adhérents de l'association,
- de vendre les produits issus des cultures mutualisées des jardins partagés à la «boutique du plat'haut»,
- d'animer et enseigner la culture partagée de ces ensembles dans une préoccupation de transmission générationnelle (projets avec les écoles),
- de contribuer à l'animation culturelle, solidaire et au développement social urbain du Plateau de Haye (participation aux diverses manifestations du plateau).

▶ Droits de l'homme, intégration et lutte contre les discriminations : la force d'un engagement

Dans un contexte où notre vivre-ensemble est mis à l'épreuve, Nancy, Ville humaniste, renouvelle avec force son engagement à promouvoir les Droits de l'Homme, l'intégration, la lutte contre les discriminations, la solidarité internationale, le dialogue entre les cultes et le devoir de mémoire. La Ville poursuivra ainsi en 2016 son travail avec le tissu associatif à l'échelle locale, régionale, nationale et européenne, soit avec plus de 100 partenaires, dont une quarantaine par le biais de subventions directes. Elle maintiendra son calendrier annuel d'actions autour de dates symboliques et mémorielles, pérennisera le label «Ensemble, faisons équipe contre les discriminations!» et s'attachera à renforcer la sensibilisation de ses agents sur ces sujets.

Nancy, Vice-présidente de la Coalition européenne des villes contre le racisme et les discriminations sous l'égide de l'UNESCO, réaffirme sa volonté de rassembler toutes les populations présentes sur son territoire. La Ville continuera de se mobiliser aux côtés de ses partenaires, dont la société civile, afin d'améliorer l'inclusion de chacun au sein de la société nancéienne, dans le respect de la laïcité et des valeurs républicaines. L'objectif est de développer et de mettre en œuvre de nouveaux outils (numériques, guide des étrangers actuellement à l'étude) pour favoriser l'intégration. Dans ce cadre, la connaissance et la reconnaissance des parcours de vie seront mises en avant au Musée Lorrain autour du projet participatif «Lorrains sans Frontières» décliné en 2016 par un appel à collecte et recueil de témoignages ayant trait à l'histoire de l'immigration à Nancy et en Lorraine, ainsi que par une journée d'étude qui préfigurera la grande exposition proposée en 2017 sur le sujet, en partenariat avec le Musée national de l'Histoire de l'Immigration.





Jeunesse, sports et loisirs



La MJC Bazin a été inaugurée en novembre après plus d'un an de travaux de rénovation et d'extension."



Parmi les manifestations étudiantes les plus populaires de Nancy, les 24H de Stan feront leur retour cette année."

La Ville de Nancy continuera d'apporter son **soutien aux associations d'éducation populaire**, et notamment aux 7 Maisons des Jeunes et de la Culture et à l'Union locale des MJC, dans le cadre des conventions de partenariat renouvelées en 2014, qui contribuent à transmettre les valeurs citoyennes. Elle accompagnera également près de 50 associations œuvrant en faveur de la jeunesse sous forme de subventions portant sur le fonctionnement et les projets.

Ce sera le cas notamment des 3 Centres Sociaux (La Clairière, Beauregard et Jolibois) et de leurs associations d'utilisateurs, qui sont des équipements de proximité et des lieux de ressourcement, mais également du Buisson Ardent, d'Asae Francas pour ne citer que certains des organismes et des associations qui s'investissent au cœur des quartiers et qui nouent une relation forte avec un public jeune et intergénérationnel. Les projets visant à faire vivre les initiatives sur le territoire seront encouragés.

En matière d'investissements, des travaux d'amélioration de l'accessibilité, d'éclairage extérieur (MJC des III Maisons), de rénovation des locaux (MJC Lillebonne et Beauregard), de sécurité et de chauffage sont prévus pour les associations hébergées dans des bâtiments municipaux.

Les associations et manifestations étudiantes continueront d'être accompagnées dans leurs projets qui animent la vie de la cité et contribuent à l'intégration de plus de 46 000 étudiants à Nancy. Ce sera le cas des 24 H de Stan, qui fêteront leurs 50 ans, de la Nocturne étudiante et de Faim d'échanges.

Pour son dixième mandat, le **Conseil Nancéien de la Jeunesse**, installé officiellement le 28 novembre 2015 pour une mandature de 3 ans s'ouvre aux 15-25 ans qui vivent, étudient ou travaillent à Nancy. Composée à ce jour de 47 jeunes (23 filles et 24 garçons) issus de différents horizons (lycées, facultés, associations jeunesse de Nancy, jeunes actifs) cette instance ouverte, qui pourra s'enrichir de nouveaux membres durant son mandat, aura à cœur par ses propositions en groupe de travail ou son droit d'interpellation du Conseil Municipal d'apporter le regard de la jeunesse sur le projet de ville en matière de solidarité, d'éducation, de culture, de valeurs citoyennes et républicaines, de santé, de sports, de mobilité internationale, d'environnement, de mémoire, de patrimoine notamment.



Le nouveau Conseil de la Jeunesse réunit 47 adolescents et jeunes adultes."

En matière de politique sportive et de développement de nouvelles pratiques en milieu urbain, le troisième trimestre 2016 verra l'aboutissement d'un **skatepark** extérieur sur l'Esplanade Cuénot, dans le quartier des Rives de Meurthe. Cet équipement en structure béton et en accès libre d'environ 1750 m² propose diverses formes et zones d'évolution de niveaux différents qui reproduisent le milieu urbain (street), avec des éléments de micro architecture (dénivelés, escaliers, rampes) et des courbes (bowls, plans inclinés). Le projet, confié à une agence d'architecture spécialisée dans la réalisation de skateparks, est imaginé en concertation avec les jeunes adeptes des sports urbains en lien avec l'ATP Rives de Meurthe, membre du Conseil Citoyen, consultés à plusieurs reprises depuis le lancement des études.

Imaginé en concertation avec les jeunes, le skatepark sortira de terre à l'été 2016."



L'amélioration des conditions de confort et de pratique au service des sportifs se traduira également par des travaux de sécurité, d'accessibilité, d'entretien et de rénovation dans les divers gymnases et stades municipaux. Il s'agit d'offrir aux associations sportives les meilleures conditions d'évolution possibles au sein des installations nancéiennes.

Au-delà des équipements nécessaires à la pratique du sport, la Ville de Nancy encourage la pratique sportive pour tous les publics. Dès le plus jeune âge, en intervenant par ses éducateurs sportifs directement auprès des enfants à l'école, lors des activités périscolaires ou lors des stages sportifs organisés pendant les congés scolaires mais également auprès des adultes et des seniors en animant des séances d'activités physiques en lien avec le CCAS et l'ONPA.

La vitalité sportive de Nancy repose en grande partie sur le dynamisme des associations qui permettent à tout à chacun de pratiquer une discipline sportive selon son niveau, son envie. Environ 200 associations seront toujours soutenues de manière directe et indirecte pour le fonctionnement de leurs structures, l'accompagnement des équipes, l'apprentissage des règles du vivre ensemble, le partage de moments conviviaux et la pratique de la compétition.



Certaines associations fêteront leurs 150 ans, comme le Sports Nautique de Nancy, d'autres contribueront au rayonnement sportif de la cité en organisant des manifestations populaires comme les Courses de la Saint-Nicolas. Toutes seront à l'œuvre chaque jour, chaque week-end dans les gymnases et sur les terrains de sports pour favoriser la pratique du sport et le partage de valeurs comme le sens de l'effort et la solidarité.

GESTION DURABLE ET REPONSABLE DE L'ADMINISTRATION

C'est parce qu'elle met en œuvre un ensemble de mesures permettant de préserver les équilibres financiers fondamentaux que la Ville peut d'une part investir et contribuer ainsi au soutien de l'économie locale, et d'autre part s'engager sur la voie de l'innovation au service de l'humain et du citoyen.

Une gestion maîtrisée

La gestion rigoureuse est un axe fort du projet de Ville. Il a été décliné dans le plan d'équilibre et de développement. Il ne s'agit toutefois pas seulement de la gestion financière, analysée dans la première partie du Rapport d'Orientation Budgétaire, mais également des ressources humaines.

Dans un environnement en profonde mutation, liée notamment à la raréfaction sans précédent des ressources, la dégradation de la situation économique et les contraintes de plus en plus fortes de sécurité, la Ville doit accompagner l'ensemble de son personnel, dans le cadre d'un dialogue social constructif, pour appréhender dans des conditions optimales les changements en cours et à venir tant dans l'organisation que dans l'attente des citoyens et l'accompagnement des publics les plus fragiles.

A ce titre, la Ville de Nancy et son Centre Communal d'Action Sociale sont engagés dans une démarche volontaire de **prévention des risques pyscho-sociaux** jusqu'en 2020, par le biais de démarches de sensibilisations, de formations, mais aussi d'ateliers participatifs dont l'objet est la proposition de solution concrète de prévention et d'accompagnement.

Le budget primitif 2016 intégrera une **augmentation des crédits de formation** pour répondre à l'objectif d'une administration plus efficiente au service des usagers.

La Ville engage parallèlement jusqu'en juin 2016 une démarche globale de déclinaison du projet de Ville et du plan d'équilibre et de développement par la mise en place de **projets de services** indiquant la feuille de route et les moyens adéquats à mettre en œuvre.

La flotte de véhicules de la Ville a été réduite de manière significative."



Enfin sur le plan des moyens matériels, la Ville a mis en place **une gestion optimisée des véhicules**, avec la constitution de trois pools auto à disposition de l'ensemble des services, permettant ainsi une **réduction effective du parc des véhicules légers** de près de 40 % en privilégiant le renouvellement par des véhicules à énergie propre.

Nancy numérique

Avec la transformation numérique enclenchée dans les années 2000, le monde contemporain évolue de manière profonde et de surcroît extrêmement rapide et touche tous les secteurs de l'activité humaine. La Ville de Nancy est elle aussi concernée par la révolution numérique. Elle doit y prendre sa place et agir en développant des projets orientés vers les besoins des utilisateurs. L'ambition de la Ville de Nancy, associée à ses partenaires, est de mettre le numérique au service des Nancéiennes et des Nancéiens.

C'est pourquoi la Ville de Nancy a inscrit au cœur du Projet de Ville et de ses priorités, le développement de la ville numérique. Cette démarche s'inscrit également pleinement dans le prolongement de la politique menée en la matière par le Grand Nancy et le Projet d'agglomération se traduisant par la construction d'un programme partagé «Grand Nancy Numérique», qui vise à une mise en cohérence des outils numériques et à décliner le projet d'agglomération en mettant en œuvre sa philosophie aussi novatrice qu'adaptée au monde numérique. Ces équipements participent largement au processus de modernisation des administrations et des services publics locaux.







Soutenir la filière numérique, filière d'avenir, dans le cadre de LorNTech

Le succès du **projet LorNTech** dans le cadre de l'appel à projet national French Tech conforte la légitimité de Nancy à se revendiquer comme ville numérique et constitue le début d'une démarche de long terme visant à soutenir toute une filière économique d'avenir qui représente plus de 900 entreprises et 7 000 emplois (donnée 2013). La Ville de Nancy disposant aujourd'hui de tous les atouts, de toutes les forces, pour devenir une «smart city» (ville intelligente), doit, chaque fois que c'est légitime et possible, y prendre sa part aux côtés du Grand Nancy.

C'est par exemple le cas avec la poursuite en 2016 du **soutien au cluster Nancy Numérique**, qui dispose de locaux à la Manufacture et qui œuvre non seulement en matière économique, mais aussi dans le domaine de la culture, de la citoyenneté, et en faveur d'une meilleure appropriation des enjeux du digital par la population.

En cours d'élaboration, le nouveau site internet de la Ville de Nancy sera prêt pour la rentrée 2016."



La Ville de Nancy pourra par ailleurs s'appuyer en 2016 sur le développement de son **nouveau site internet** pour concourir à la visibilité et à l'attractivité du territoire, ainsi que pour faciliter un certain nombre de démarches administratives. La Ville pourra également contribuer à la valorisation des initiatives économiques et commerciales prises sur son territoire. Cette valorisation concernera aussi plus particulièrement les TPE et PME innovantes, notamment dans le cadre du dispositif LorNTech en lien avec le Grand Nancy et le Sillon Lorrain.

En outre, Nancy devra jouer la carte de l'international pour soutenir la filière digitale : le succès de LorNTech tient sans nul doute en partie au soutien des villes voisines de Luxembourg et Saarbrücken. La politique de relations internationales de la Ville pourra également prendre en compte le Numérique, avec des villes partenaires en pointe.



La nouvelle cyber-base de la médiathèque."



► Cité digitale, Mairie digitale : une administration exemplaire, à l'écoute et au service des Nancéiennes et des Nancéiens, offrant de nouveaux services pour les habitants

Vers un nouveau site internet : le développement d'un nouveau site internet, dont la mise en ligne est prévue pour la rentrée 2016, traduit la vision et l'ambition portée par la Ville de Nancy quant au digital. Ce chantier doit conduire à la création d'un nouveau site pensé dès le départ comme un outil mobile, tenant compte des évolutions actuelles des usages des internautes. Il sera plus lisible et plus accessible, interactif, avec de nombreuses fonctionnalités permettant le partage d'information et la participation citoyenne. Orienté vers les trois cibles de nos politiques publiques (les citoyens, les entreprises, les associations), ce nouveau site internet poursuit les cinq objectifs suivants: l'augmentation du service aux usagers, le marketing territorial, la mise en place d'un outil digital de Gestion de la Relation avec le Citoyen, pour moderniser l'administration en lui donnant accès à de nouveaux outils et réaliser des gains de productivité, le soutien au dialogue citoyen et à la démocratie participative, la modernisation de l'écosystème digital de la collectivité. Il intégrera aussi une solution de portail famille permettant de rassembler toutes les offres de services en ligne concernant la petite enfance, l'enfance, la jeunesse et le sport, de l'inscription au paiement. Enfin, il privilégiera l'usage de solutions open source (logiciels libres) conformément aux engagements pris. Le site sera au service des priorités d'actions municipales. Les trois guichets uniques (Nancy en Direct, Centre de Ressources pour la Vie Associative et Services aux entreprises), le patrimoine et la culture feront l'objet d'une mise en valeur spécifique.



Le Wi-Fi dans les bâtiments municipaux et dans les espaces publics : le développement du Wi-Fi à Nancy et dans le Grand Nancy constitue non seulement un service supplémentaire pour les citoyens, mais aussi l'un des standards pour une ville connectée, numérique et LorNTech. Un certain nombre de bâtiments ont déjà été équipés en 2013 (dont les trois établissements de la Bibliothèque médiathèque de Nancy) et une première phase de déploiement a été réalisée en 2015 à l'Hôtel de Ville dans les espaces accueillant du public (dont les salles de réunions et les Grands Salons).

Il s'agira de poursuivre en 2016 le déploiement à l'Hôtel de Ville afin d'étendre la zone de couverture en même temps que se prépare la dématérialisation des actes du Conseil municipal et des commissions, mais également d'assurer ou de renforcer la couverture sur un certain nombre de secteurs.

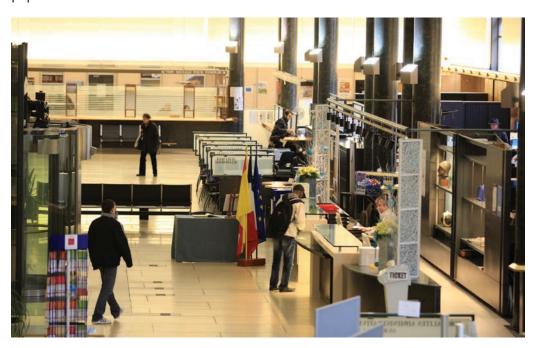
Enfin sur les espaces publics communautaires, le Grand Nancy travaille au développement d'une zone Wi-Fi gratuite sur le secteur s'étendant de la place de la République au port de plaisance et à la place Stanislas, ainsi que sur certains espaces universitaires ou des espaces publics jugés prioritaires tels la place Charles III, Place Thiers...

L'Open Data ou l'ouverture des données publiques : l'accès aux données numériques publiques en Open Data sera développé, en lien avec le Grand Nancy.

«Le libre sur la Place» : conformément aux engagements, la Ville de Nancy souhaite, à l'exemple d'autres collectivités ou organismes publics, lancer une réflexion consistant en l'étude des possibilités d'utilisation des logiciels libres, comme alternative crédible dans un environnement contraint de production de documents (formats partagés, réglementation, ...), afin de la privilégier chaque fois que les solutions disponibles ne dégradent ni la qualité de service public, ni les conditions de travail des agents. Cette cité digitale n'oubliera pas les citoyens actuellement en marge de ces technologies. Elle mettra en œuvre des dispositifs d'accompagnement, d'initiation et de formation pour tous.

Des services au plus proche des citoyens

La Ville assume les missions se rapportant au rôle du Maire en tant qu'agent de l'Etat : Etat civil, élections, traitement des dossiers de pièces d'identité et gestion des cimetières, qui sont des services obligatoires de la commune en lien direct avec la population.



L'état civil est, par sa nature, un service de proximité qui suit le rythme des événements de la vie d'une personne ou d'une famille. Ces informations sont transcrites sur les registres de l'état civil, il est ainsi procédé à l'enregistrement et à la mise à jour de 25 000 actes par an (naissances, mariages, décès, transcription de mentions, etc.).

Le service Population-Elections assure le suivi et la gestion des listes électorales, l'organisation des scrutins politiques (Consultation régionale, élections départementales et élections régionales en 2015), l'instruction de divers dossiers administratifs (Attestation d'accueil, recensement citoyen, dossiers de carte nationale d'identité ou passeport) et la collecte annuelle relative au recensement de la population.



La fréquentation de ces services est importante, avec plus de 800 personnes accueillies par semaine, la restitution d'environ 107 000 actes et de 11 000 pièces d'identité sont produites et délivrées chaque année.

Ces missions sont également déployées dans les 4 Mairies de Quartier réparties sur l'ensemble du territoire communal. La Ville a rejoint, dès 2009, le dispositif national de délivrance des passeports biométriques. Pour le traitement de ces dossiers, tous les usagers seront accueillis, nancéiens et autres, à l'Hôtel de Ville et dans les 4 mairies de quartier, dans un souci de proximité.

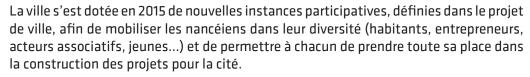
Dans le cadre de la modernisation des services publics, l'Etat a mis à l'étude différents projets d'échanges dématérialisés d'informations. Un de ces projets concerne les échanges dématérialisés d'informations relatives à l'état civil entre mairies, puis avec les notaires ou les organismes de gestion des comptes sociaux. Une plate-forme nationale appelée COMEDEC (COMmunication des Echanges de Données de l'Etat Civil) a été créée en 2012.

La Ville est au nombre de celles qui a été retenue dans un premier temps pour participer à une phase de test pilote depuis l'été 2013. Depuis cette date, elle a définitivement intégré ce dispositif dans sa phase opérationnelle. Cela doit permettre de réduire l'impression de plusieurs milliers de courriers liés aux demandes d'actes, soit environ 150 000 par an.

Dans les cimetières de la commune, est assurés la gestion de plus de 36 000 concessions funéraires ou cinéraires. Une parcelle du cimetière du Sud, doit faire l'objet d'une seconde tranche de travaux d'aménagement, avec la pose de nouveaux columbariums.

L'aménagement du cimetière et la pose de nouveaux columbariums doit se poursuivre dans les années à venir afin de répondre à la forte augmentation du mode cinéraire qui est croissante ces dernières années.

Une Ville participative



Les **7 conseils citoyens** se sont vu présenter un «portrait de territoire» qui leur apporte les moyens de définir leur programme de travail pour 2016. Parmi ces actions, les conseils citoyens travailleront sur le budget participatif voirie leur permettant, sur le réseau secondaire, de définir les priorités dans leur quartier et leur phasage. Les conseils citoyens seront aussi mobilisés par les adjoints en charge des territoires sur les projets urbains.

Le conseil des entrepreneurs, le conseil nancéien de la jeunesse, les réunions de quartier, les visites de terrains seront aussi l'occasion d'échanger sur les projets et sur les demandes du quotidien.

Le Centre de Ressources de la Vie Associative

La mise en service, en septembre 2015, du Centre de Ressources de la Vie Associative, guichet unique à destination des associations, témoigne d'une forte volonté de la Ville de Nancy à soutenir et à accompagner les associations de son territoire.

Porte d'entrée unique pour les associations, le Centre de Ressources de la Vie Associative assure le traitement de toutes les demandes associatives, qu'il s'agisse d'aides financières, matérielles ou pour toute démarche d'organisation d'une manifestation petite ou grande.

Visant à simplifier les démarches et procédures des associations, dans leurs relations avec la collectivité, le Centre de Ressources recense l'ensemble des demandes (subventions, matériels, locaux, etc.), les transmet aux services concernés pour analyse, étude et traitement et veille à ce que les réponses interviennent rapidement.

Ce Centre des Ressources de la Vie Associative et des Manifestations favorisera dès 2016 la programmation de formation à destination des bénévoles associatifs afin de les familiariser à l'environnement institutionnel dans lequel ils évoluent, aux obligations et aux responsabilités qui leur incombent, aux ressources qu'ils peuvent mobiliser pour concrétiser leurs projets et aux actions qu'ils peuvent entreprendre pour assurer le développement de leurs structures.

Le Centre de Ressources de la Vie Associative est également en charge de l'organisation de la manifestation «Associations en Fête», qui fédère tous les ans près de 220 associations et témoigne de la dynamique associative du territoire.



Chaque année, la journée
Associations en Fête permet
aux habitants de découvrir
la grande richesse du tissu
associatif nancéien."

